

N° 60
AVRIL 2017

Unifa

L'UNION DES ARCHITECTES

PASSION ARCHITECTURE

LA REVUE SYNDICALE DES ARCHITECTES

- **CAHIER SPÉCIAL : Île-de-France**
- **Pour un BIM gagnant-gagnant**
- **Formation : le permis d'aménager**
- **Entretien avec Lina Ghotmeh**



SEINE ECOPOLIS (76)

- **Maître d'ouvrage** : Métropole Rouen Normandie
- **Architecte** : Bureau 112 et O2 Architecture
- **Bureau d'études thermiques** : Albédo et Elithis
- **Livraison** : mars 2014
- **Surface utile** : 1 500 m²

La ligne directrice était de réduire au maximum les besoins en chaleur l'hiver et de ne pas climatiser l'été. Objectifs réussis pour cette opération !

1^{ER} IMMEUBLE MIXTE DE BUREAUX ET ATELIERS LABELLISÉ PASSIVHAUS

Quelles solutions énergétiques ont été retenues pour ce bâtiment ?

Après avoir traité le bâti (murs béton double peau intégrant 20 cm de polystyrène ou 24 cm de chanvre/lin, perméabilité de n50 Pa \leq 0,6 vol/h, double et triple vitrage...), le choix s'est porté vers une solution de chauffage simple : une chaudière à condensation de 100 kW pour maîtriser les charges et assurer le confort des occupants.

Quel est le niveau de performance de cette opération ?

L'immeuble a été labellisé PassivHaus grâce à ses performances thermiques mais respecte également les 14 cibles de la démarche HQE (sans demande de label) pour optimiser d'autres aspects tels que le confort acoustique ou olfactif.

CEGIBAT
L'expertise efficacité énergétique de GRDF

Contact : igor.rapenzau@grdf.fr
GRDF Cegibat
www.cegibat.grdf.fr

2017-2022 : LE QUINQUENNAT DES ARCHITECTES !

On pourrait protester, dire que cela aurait dû aller plus loin, plus vite, qu'il fallait faire plus pour les architectes... Eh bien non, permettez-moi, pour une fois, de saluer le parcours !

- 2 juillet 2014 – Rapport d'information sur la création architecturale de Patrick Bloche,
- la Stratégie Nationale pour l'Architecture et le rapport du 7 juillet 2015,
- la Loi du 7 juillet 2016, relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine.

En deux ans, la volonté politique nous a fait franchir trois paliers successifs et chaque fois en juillet. Pas de doute, ce mois est le **messidor des architectes**. Pour ce parcours, nous pouvons dire : "*chapeau bas !*". Patrick Bloche nous rappelait à Biarritz que l'Unsa l'avait grandement aidé dans son combat mais qu'il n'y avait pas eu une ligne sur l'architecture dans tous les programmes des candidats de 2012. Aujourd'hui, même s'il y a de vraies difficultés, les architectes français ne sont pas les plus mal lotis – sans jeu de mots. **Maintenant, que devons-nous faire ?** Interpeller les nouveaux candidats, bien évidemment, comme vous pourrez le lire dans les pages suivantes. Recouvrer une dignité, mais avant toute chose, faire appliquer les lois, celle de 1977 (40 ans, cette année), la loi MOP du 12 juillet 1985 et désormais celle du 7 juillet 2016 (cf. formations du GEPA).

Qui, mieux que l'ensemble de nos adhérents réunis au sein de l'Unsa, peut agir pour faire appliquer ces lois si souvent esquivées ? **Soyons attentifs, soyons actifs.** En premier lieu avec l'enregistrement

par l'Ordre des demandes de permis de construire pour réfréner les signatures de complaisance. En second lieu ouvrons le champ d'une réflexion sur la responsabilité professionnelle mesurée – cela permettra aux architectes d'intervenir partout et à tout moment.

Restent ces fameux seuils qui empêchent tant de monde, tant d'espaces bâtis, de RENTRER EN ARCHITECTURE. Pourquoi toujours se retenir, pourquoi le législateur n'ouvre-t-il pas grand les portes ?

Voici de nouvelles ambitions politiques pour les futurs dirigeants que nous allons élire...

C'est un beau quinquennat qui nous attend. Retrouvons nos manches. **Rejoignez-nous !**

Et, inscrivez-vous dès maintenant au **Congrès de Metz (12, 13 et 14 octobre)** – car c'est avec l'Unsa que nous dessinons notre avenir et votre métier.

Régis Chaumont,
Président de l'Unsa



Unsa

L'UNION DES ARCHITECTES

29, boulevard Raspail 75007 Paris
Tél.: +33 (1) 45 44 58 45 Fax: +33 (1) 45 44 93 68
E-mail: contact@unsa.fr
passionarchitecture@unsa.com
Site: www.syndicat-architectes.fr

→ DIRECTEUR DE LA PUBLICATION: Régis Chaumont
→ DIRECTRICE ADJOINTE DE PUBLICATION ET RÉDACTRICE EN CHEF: Isabelle Chinardet-Cantineau
→ ASSISTANTE RÉDACTRICE EN CHEF: Estelle Palucki
→ CHARGÉS DE RUBRIQUE: À l'honneur/Actus: Editions PC, Estelle Palucki – Actualité politique: Régis Chaumont – Bon sens: François Pelegrin et Gilbert Ramus – Institutionnel: Isabelle Chinardet-Cantineau – Vie syndicale: Régis Chaumont, Estelle Palucki, Editions PC – Club Prescrire: Ruth Mnamani – Infos sociales: Marie-Charlotte Colmant – Formation: Myriam Bennetot-Deveria – International: Editions PC, Estelle Palucki, Ewa Struzynska – Cahier spécial Région: Estelle Palucki, Didier Chinardet, Editions PC – Le BIM & les architectes: Lionel Blancard de Léry – L'architecture au quotidien: Luc Monnin – Archi-culture: Isabelle Chinardet-Cantineau Illustrations "Bon sens": Nicolas Depoutot

→ ABONNEMENT (4 numéros par an) | tél. – fax Unsa: 01 45 44 58 45
→ CONCEPTION ET RÉALISATION: **EDITIONS PC** – Philippe Chauveau, Sophie Chauvin | Tél.: +33 (1) 42 73 60 60
Passion Architecture est une publication de l'organisation Unsa
→ RÉGIE COMMERCIALE: Editions PC (coordination Sophie Chauvin) | La direction se réserve le droit de refuser toute publicité | ISSN: 1637-2735 | Imprimerie Chevillon
→ COUVERTURE: Réhabilitation de 259 logements, site "Théophile Sueur" à Montreuil (93) (maîtrise d'œuvre: CANALE 3 – maîtrise d'ouvrage: OPH Montreuil)

À L'HONNEUR / ACTUAS

4

ACTUALITÉ POLITIQUE

8

Questions à l'intention des candidats à la présidence de la République française

BON SENS

11

"Pour un BIM gagnant-gagnant"

INSTITUTIONNEL

16

Vivapolis, le réseau français des acteurs publics et privés de la ville durable

VIE SYNDICALE

17

Les vœux de l'Unsa / la CARGIM / Vie des régions

CLUB PRESCRIRE

21

INFOS SOCIALES

26

État des lieux de la valeur du point 2017 / Focus sur le DUER

FORMATION

28

Le permis d'aménager

INTERNATIONAL

30

Lina Ghotmeh / Les Cubes d'or de l'UIA

CAHIER SPÉCIAL RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

33

LE BIM & LES ARCHITECTES

39

"Transition numérique dans le bâtiment : où en est-on ?"

L'ARCHITECTURE AU QUOTIDIEN

40

"Intervenir sur des zones précaires, un jeu d'orchestre"

ARCHI-CULTURE

42

OLIVIER GAHINET, NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES ARCHITECTES (SFA)



En décembre dernier, **Olivier Gahinet a été élu président de la Société française des Architectes.** Architecte DPLG, ancien élève de l'École polytechnique, ingénieur de l'École nationale des ponts et chaussées et ancien pensionnaire de la villa Médicis, il est professeur à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg et ancien professeur à l'École polytechnique.

La SFA est l'héritière de la SADG (Société des Architectes Diplômés par le Gouvernement), fondée en

1877. Elle réunit les architectes en vue d'assurer entre eux information et solidarité, de promouvoir l'enseignement, la recherche, l'action professionnelle, de faire connaître et défendre les réalisations de qualité. La Société s'investit également dans de nombreux groupes de travail pour débattre de l'avenir de l'architecture et de la profession. Enfin, elle publie **Le Visiteur**, revue critique du projet d'architecture, annuelle et bilingue, qui a pris sa place parmi les revues les plus exigeantes de la discipline.



ALAIN GRISET, NOUVEAU PRÉSIDENT DE L'UNION DES ENTREPRISES DE PROXIMITÉ (U2P)



Lors de sa réunion du **19 janvier 2017**, le Conseil national de l'U2P a désigné son président pour les quatre ans à venir. **Alain Griset**, issu des rangs de la CNAMS (Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services), succède ainsi à Jean-Pierre Crouzet à la présidence de l'U2P, qui s'est agrandie en accueillant les professions libérales de l'UNAPL, et représente au-

jourd'hui 2,3 millions d'entreprises des secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales, soit les deux tiers des entreprises françaises.

PASSION ARCHITECTURE, UNE LECTURE DE RÉFÉRENCE POUR LES ARCHITECTES

Créée il y a 14 ans à l'initiative de son président de l'époque, François Pélegrin, *Passion Architecture* est la publication trimestrielle de l'Unsa tirée à 15 000 exemplaires. **La 12^e enquête annuelle sur les sources d'informations des Prescripteurs du Bâtiment réalisée par Archiliste la place en 5^e position**, toutes publications confondues, parmi les magazines les plus lus régulièrement par les architectes. L'Unsa remercie nos lecteurs, contributeurs et partenaires sans qui la revue ne pourrait exister.

JACQUES CHANUT RÉÉLU À LA PRÉSIDENTE DE LA FFB



Jacques Chanut a été réélu, pour un second mandat de trois ans, à la présidence de la FFB lors du Conseil d'Administration qui s'est tenu **le 17 mars dernier.**

DIPLÔMES EN MAIN POUR LA PROMOTION "FERNAND POUILLON" PARIS-DAUPHINE LES ARCHITECTES



Conscients qu'il est nécessaire d'évoluer pour acquérir et développer les compétences indispensables à leurs entreprises, Les architectes (coopérative d'Architectes Contractants Généraux), membres du Syndicat National des Architectes Contractants Généraux lançaient en janvier 2016 – avec le Concours de l'Université Paris Dauphine – un **Diplôme Universitaire Business Management Parcours Responsables d'agence d'architecture et Contractants Généraux.** Cette formation fut reconnue par la branche architecture comme une action prioritaire. Elle s'est déroulée sur 10 mois à raison de 3 jours par mois.

La première promotion baptisée Fernand Pouillon était composée de 13 étudiants, âgés de 20 à 58 ans, venus des quatre coins de France, jeunes diplômés, salariés, responsables d'agences d'architecture ou de sociétés d'architectes. Le **12 janvier 2017**, Sébastien Duizabo, directeur de la formation continue Paris Dauphine et Gilles Fages, président des architectes, ont remis leur diplôme à ces 13 étudiants.

ROBERT HERRMANN, NOUVEAU PRÉSIDENT DU PUCA



Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'Habitat durable, a nommé **Robert Herrmann**, président de Strasbourg Eurométropole et adjoint au maire de Strasbourg, président du **Plan Urbanisme Construction Architecture.** Le PUCA est un organisme de recherche appliquée rattaché au ministère du Logement et de l'Habitat durable. Il rassemble les acteurs à la fois des administrations, des collectivités et de la société civile qui travaillent sur les questions de l'aménagement, de la construction et de la ville durable.



HABITAT

La vie devant soi

Collaborer à un projet certifié NF Habitat ou NF Habitat HQE™, c'est choisir de s'associer à la certification de référence en construction, en exploitation et en rénovation délivrée par Cerqual Qualitel Certification. C'est être identifié comme un partenaire de qualité reconnu et travailler dans un cadre d'exigences structurées et évaluées.

Choisir NF Habitat, c'est vous valoriser et voir plus loin pour la qualité de vie des habitants avec des logements sains, sûrs et confortables.

NF Habitat, c'est offrir la vie devant soi.

nf-habitat.fr

UN NOUVEAU PRÉSIDENT POUR BETOCIB



Lors de son assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le **jeudi 23 février dernier**, l'association **Bétocib** a nommé son nouveau président, en la personne d'**Étienne Tricaud**, architecte-ingénieur, président d'Arep. Il succède à Paul Chemetov qui, durant ses trois années de mandat, a développé de

nombreuses actions.

CORINNE VEZZONI REÇOIT LA LÉGION D'HONNEUR



Jeudi 2 mars 2017, au Palais du Pharo à Marseille, notre consœur **Corinne Vezzoni** a reçu les insignes de Chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur des mains de Françoise Dignat-George, doyenne de la faculté de pharmacie d'Aix-Marseille Université, en reconnaissance de son travail architectural novateur. Toutes deux ont été réunies autour du projet architectural, le Pavillon Jaune, implanté sur le campus Santé de la Timone. Cet édifice accueille, depuis 2015, les enseignements mutualisés des facultés de médecine, dentaire et pharmacie.

PHILIPPE PELLETIER, NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA RICS



La RICS (**Royal Institution of Chartered Surveyors**) est une organisation internationale qui a pour objectif de réguler la profession immobilière à travers la mise en place de normes déontologiques et de standards. En décembre dernier, elle a dévoilé la nouvelle composition de son Conseil en France, présidé par **Philippe Pelletier**, nommé pour une période de trois ans. Avocat spécialisé en droit de l'immobilier, Philippe Pelletier est également depuis 2009, président du "Plan bâtiment durable" qui doit notamment permettre la mise en œuvre des engagements du Grenelle de l'Environnement et de la transition énergétique dans tous les secteurs de la construction en France.

LA RÉNOVATION, UN CHANTIER POUR LES ARCHITECTES

Dans le cadre du **Salon de la Rénovation** organisé par PAP qui s'est tenu **du 27 janvier au 30 janvier derniers** Porte de Versailles à Paris, les architectes de l'**Unsfa Île-de-France** ont monté un stand pour témoigner de leur accessibilité à tous et mettre l'architecture au service du particulier, qu'il soit propriétaire d'un appartement ou d'une maison.

Il était essentiel que les architectes soient visibles dans ce type de salon afin de ne pas laisser la place uniquement aux contractants généraux, aux architectes d'intérieur et aux entreprises de rénovation.

Nous avons eu aussi la chance de pouvoir proposer une conférence sur "la rénovation pas à pas" avec plus d'une centaine d'auditeurs.

Contrairement aux spécialistes qui se focalisent sur un seul aspect, il était important de :

- mettre en avant l'approche globale des architectes leur permettant de conjuguer la rénovation avec l'amélioration énergétique et l'amélioration d'usage ;
- montrer que les architectes sont une source d'économies et de qualité. Ils savent proposer les meilleures solutions pour optimiser le bien et le valoriser ;
- sensibiliser les usagers sur la nécessité d'envisager la rénovation énergétique et pas seulement la décoration et le cocooning.

Sur notre stand, nous avons reçu la visite de 27 confrères et pas loin de 130 particuliers en l'espace de 4 jours.

Véronique Gutton, vice-présidente Unsfa IDF



LE TRIO CATALAN RCR REÇOIT LE PRITZKER

Le prestigieux **Prix Pritzker** a été remis ce **1^{er} mars 2017** à Rafael Aranda, Carme Pigem et Ramon Vilalta, qui ont fondé l'**agence RCR Architectes** en 1988. "Le jury a sélectionné trois architectes qui œuvrent ensemble depuis près de trente ans. Leur rayonnement s'étend bien au-delà de leur lieu d'implantation. Leur œuvre – espaces publics ou privés, équipements culturels et éducatifs – témoigne de leur habileté à lier programme et site", souligne ainsi la Fondation Hyatt.





LE CRÉDIT MUTUEL, PARTENAIRE DES ARCHITECTES.

Fidèle à ses valeurs de solidarité et de proximité, le Crédit Mutuel place ses clients au cœur de ses préoccupations et de ses actions.

Partenaire des architectes, il est à votre écoute pour vous conseiller et vous proposer une large gamme de produits et services adaptés à vos besoins et à ceux de votre famille.

Financements souples, avances de trésorerie, gestion d'épargne : le Crédit Mutuel s'engage à vos côtés.

UNE BANQUE QUI PRIVILÉGIE VOTRE INTÉRÊT, ÇA CHANGE TOUT.

Crédit  Mutuel
LA banque à qui parler

www.creditmutuel.com

À L'AUNE DE L'ÉLECTION LA PLUS IMPORTANTE DE NOTRE VIE POLITIQUE, l'Unsa a établi un questionnaire qu'elle a adressé à l'ensemble des candidats à l'élection présidentielle. Le document complet comprend 5 pages qui présentent les 8 thèmes et les 16 questions. Nous avons informé les candidats que leurs réponses seront publiées sur le site de l'Unsa.

QUESTIONS À L'INTENTION DES CANDIDATS

À LA PRÉSIDENTIE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SUR LA PLACE DES ARCHITECTES DANS LA SOCIÉTÉ :

Après quatre années de débats, la Loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, a intégré différentes mesures résultant du rapport Bloche et de la Stratégie Nationale pour l'Architecture.

Elles ne sont que l'amorce d'un renouveau de l'architecture pour tous.

1. Que comptez-vous faire pour poursuivre ces travaux, notamment sur les points suivants :

- les mesures qui peuvent renforcer le rôle et l'indépendance des architectes dans tous les actes de construire ;
- l'intervention des architectes dans la commande privée, dont 70 % se fait sans architecte, alors que cette proportion est beaucoup plus faible dans les pays nordiques ;
- la place des architectes dans les chantiers de la transition énergétique, de la rénovation urbaine, du logement et de l'accessibilité.

SUR LA FORMATION DES ARCHITECTES :

En 2013, Vincent Feltesse rendait son rapport issu de la "concertation sur l'enseignement et la recherche en architecture".

Ce rapport mettait en évidence les insuffisances de la formation initiale des architectes dispensée dans les Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture (ENSA) et faisait de nombreuses propositions. Malheureusement, trois ans après ce rapport, peu d'avancées ont été constatées.

Pendant ce temps, de nouvelles règles, lois, pratiques professionnelles et techniques, ont évolué : l'urbanisme (loi ALUR), la transition énergétique (loi TECV) incluant la rénovation globale, la stratégie bas carbone, les bâtiments à énergie positive, le numérique avec le BIM, les évolutions techniques, les aspirations environnementales.

Nous alertons depuis longtemps notre tutelle sur l'importance et les enjeux du contenu d'une formation adaptée à l'exercice de nos futurs confrères, et aux responsabilités que la société leur confie.

2. Poursuivrez-vous la réforme de l'enseignement de l'architecture en lui donnant les moyens pour former et préparer plus efficacement les futurs architectes à affronter la vie professionnelle et remplir pleinement leurs missions ?

Pour cela, nous avons proposé plusieurs mesures lors de cette concertation et nous voudrions savoir quelles suites vous leur donnerez :

- sur la possibilité de réaliser le cursus d'architecture en alternance,
- sur l'extension des doubles diplômes comme celui d'architecte-ingénieur, dans toutes les ENSA,
- sur la transformation de l'Habilitation à la Maîtrise d'Œuvre en Nom Propre (HMNOP) en une véritable licence d'exercice.

SUR LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DE L'INTERVENTION DES ARCHITECTES :

L'architecte est une source d'économies car il définit le projet dans sa globalité, c'est-à-dire sa conception, sa construction, sa maintenance, son entretien, son recyclage. Il s'agit de toute la vie du bâtiment.

Si, sur le plan financier, on considère la répartition du coût global (3 % pour le montage d'une opération, 2 % pour la conception de l'ouvrage, 20 % pour sa construction et 75 % pour son exploitation) sur sa durée, tout le monde s'accorde à dire que les 2 % consacrés à la conception conditionnent l'essentiel des qualités mais aussi des coûts des 95 % qui s'ensuivent.

C'est donc la qualité des études qui permet de générer des économies sur ce coût global. Pour cela, il faut que l'architecte puisse les mener à bien et donc être rémunéré à la hauteur de son travail en disposant du temps nécessaire pour le faire.

3. Envisagez-vous de faire évoluer les attributions des marchés publics de maîtrise d'œuvre vers les offres "du mieux disant" qui permettront cette qualité ?

L'ordonnance de 2015 – transposant la directive européenne relative aux marchés publics – développe les contrats globaux, conception-réalisation, CREM, partenariats publics-privés...

Ces contrats globaux privent non seulement le maître d'ouvrage de l'indépendance d'une maîtrise d'œuvre qui défendra ses intérêts, mais également de l'accès à la commande des petites et moyennes entreprises locales qui ne peuvent contracter ces marchés mais paupérisent les territoires.

4. Reviendrez-vous sur l'ordonnance de 2015 en limitant ces contrats globaux dans un cadre strict : étude d'impact prouvant que la solution du contrat global est pertinente (coût global et impact économique local), difficulté technique avérée ou autres spécificités bien encadrées ?

Les représentations professionnelles constitutives du Conseil des Architectes d'Europe constatent depuis des décennies la baisse des contenus des missions des architectes et de leur rémunération. Cela affaiblit la qualité des prestations et met en danger la survie de nombreuses entreprises d'architecture. Aussi le Conseil des Architectes d'Europe a adopté une position unanime en faveur de la remise en place de barèmes pour les prestations d'architecture. En 2016, le Gouvernement allemand, mis en infraction par la Commission Européenne, a défendu le maintien de barèmes comme porteur de garanties pour les consommateurs et pour la collectivité, sans être un frein à une libre et saine concurrence basée sur la qualité du service rendu.

5. La mise en place de barèmes, liés à des contenus de mission clairement définis et encadrés serait-elle, selon vous, de nature à apporter des garanties de qualité aux usagers et à la collectivité en conformité avec l'intérêt public de la création architecturale énoncé dans l'article 1° de la Loi de 1977 ?

DANS LE DOMAINE DE L'URBANISME :

Si l'intervention des architectes améliore incontestablement la qualité des nouvelles constructions ou des réhabilitations, il apparaît clairement que le projet d'urbanisme détermine la physionomie d'un quartier, son insertion dans la ville ; c'est l'urbanisme qui dessine la ville et lui donne sa texture pour des siècles.

6. Comment intégrerez-vous la maîtrise de la conception spatiale dans les pratiques du métier d'urbaniste ?
7. Comment envisagez-vous d'y associer les architectes reconnus compétents en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage ?

SUR LA COMMANDE PRIVÉE :

70 % de la commande privée se fait sans architecte. Il en résulte un niveau de qualité architecturale bien inférieur à celui des constructions publiques. Il en résulte également des qualités techniques engendrant de graves non-conformités et des sinistres très onéreux¹. Seul le travail de l'architecte est garanti du premier trait de crayon à 10 ans, voire plus, après la fin de la construction.

8. Êtes-vous favorable à ce que les missions en marchés privés ne s'arrêtent pas à l'avant-projet mais aillent jusqu'à la réception des travaux ?

Aujourd'hui, 90 % des maisons construites en zone sismique ne respectent pas les règles spécifiques à leur construction. La quasi-totalité est réalisée sans l'intervention de l'architecte en mission de base (conception + chantier).

9. Envisageriez-vous de rendre obligatoire, dans une région sismique test, l'intervention de l'architecte de la conception à la direction des travaux ; et d'en tirer un bilan ?

SUR LA CONCURRENCE ENTRE LES STRUCTURES LIBÉRALES ET LES SOCIÉTÉS PUBLIQUES LOCALES

10. Quelles mesures prendrez-vous pour limiter l'intervention des sociétés publiques locales d'ingénierie qui mènent des missions de maîtrise d'œuvre pour tout type de projets en concurrence directe – et déloyale – des sociétés d'architecture et d'ingénierie privées, et pour les encadrer dans un strict rôle de conseil et d'assistance ?

1 } Article du monde du 11 février 2016

2 } Considérant 27 de la directive européenne 2005/36/CE

SUR L'INDÉPENDANCE DES ARCHITECTES

30 ans après l'État français, l'Europe déclarait que " La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels et urbains, ainsi que du patrimoine collectif et privé sont d'intérêt public²." En prévoyant le recours aux architectes et en leur imposant des règles strictes d'exercice, l'État a pris de bons atouts pour favoriser la qualité du patrimoine de notre pays. Car chacun de nos bâtiments, quel que soit son objet ou son importance (il n'y a pas que des "monuments"), devient, pour des décennies, un maillon de ce patrimoine.

11. Êtes-vous prêt à soutenir le rôle des concepteurs et leur indépendance dans l'acte de bâtir ?
12. Êtes-vous prêt à vous engager à préserver le caractère réglementé de la profession ?

Les architectes ne peuvent assurer leur rôle au service de l'intérêt général que si leur indépendance est préservée.

Si la majorité du capital de leurs sociétés d'architecture peut être détenue par une société financière, celle-ci pourra faire obstacle aux décisions des architectes, car sa recherche ne sera pas celle de satisfaire le client de l'architecte salarié mais d'obtenir le meilleur profit de ses actionnaires.

13. Confirmez-vous l'indépendance des architectes, notamment en maintenant les règles actuelles des sociétés d'architecture (détenue de la majorité du capital et des droits de vote par des architectes) ?

SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE ARCHITECTURALE

Il n'existe aucune formation générale sur l'architecture, que ce soit dans les écoles, les lycées ou l'enseignement supérieur. Quand on interroge des jeunes diplômés de Sciences-Po sur les questions liées à l'architecture, seuls ceux qui en ont fait un centre d'intérêt qui leur est propre disposent d'un minimum de culture sur le sujet. Cela concerne pourtant, chaque jour, les décideurs, les usagers, tous ceux concernés par notre patrimoine actuel et futur, c'est-à-dire tout le monde.

14. Prenez-vous la mesure de cette vacuité et de ses conséquences ?
15. Comment envisagez-vous de développer cette connaissance ou cette culture architecturale pour tous ?

La proposition n°23 du Rapport d'information sur la création architecturale du 2 juillet 2014 suggère de " développer des actions de formation spécifiques à destination des agents publics en charge de l'instruction des permis de construire et favoriser la formation des élus en charge de l'urbanisme en délivrant un agrément à un plus grand nombre de CAUE".

16. Êtes-vous favorable à cette proposition ?

Régis Chaumont,
président de l'Unfsa

12·13·14 OCTOBRE 2017
LES ARÈNES • METZ



48^e
CONGRÈS
DES
ARCHITECTES

66 ARCHITECTES
SANS LIMITES 99



www.congresdesarchis.com

INVITÉ D'HONNEUR

Christian de Portzamparc

participera à deux temps forts
de ce 48^e Congrès des architectes :
la conférence-débat du vendredi et **la visite**
de la Philharmonie Luxembourg samedi.



LE BIM N'EST PLUS UN SUJET DE DÉBAT, IL S'IMPOSE DANS L'ÉVOLUTION DES MÉTIERS DE LA CONSTRUCTION. Pour qu'il devienne réellement une voie collective de progrès, il appartient à chaque catégorie d'acteurs d'en faire honnêtement la conquête.



François Pélegrin



Gilbert Ramus

POUR UN BIM GAGNANT-GAGNANT

La société ne cesse d'évoluer, mais certaines étapes engendrent des bouleversements¹ plus importants que d'autres. C'est sans doute le cas du BIM.

Le présente étude porte sur l'appropriation du BIM par tous les acteurs impliqués dans le domaine du cadre de vie, en analysant : – les atouts qu'il apporte, en ciblant les principaux bénéficiaires, – les investissements qu'il nécessite, – et la manière de gérer l'évolution des pratiques, notamment dans le partage des coûts et des profits.

1 – Les atouts du BIM pour les maîtres d'ouvrage, exploitants, usagers

Ils portent sur les outils nouveaux à disposition des maîtres d'ouvrage, sur les multiples qualités attendues des ouvrages et sur la maîtrise de tous leurs coûts, à toutes les étapes de leur création et de leur vie.

La possibilité de disposer, en cours d'études (et au-delà), de configurations de plus en plus évoluées des futurs bâtiments

Hier, la 3D permettait de tourner autour, puis à l'intérieur même des ouvrages. On peut désormais, certes au prix d'outils ad hoc, confectionner des films. Demain ?

Ces divers outils ouvrent la possibilité de fournir, à coûts maîtrisés (ce n'est pas gratuit), des documents ciblés : – par exemple en vue d'autorisations administratives², – à destination des clients (du promoteur ou autre), – en vue de concertations ouvertes avec le public (par exemple pour des opérations de quartiers), – pour l'étude précise de l'organisation des locaux avec les personnes appelées à y travailler (et pour leur ameublement), – etc.

Une meilleure optimisation des coûts de réalisation des ouvrages.

Rien n'exclut d'espérer une baisse des coûts de construction, grâce à des études plus poussées et grâce aux progrès des "matériaux" (produits et équipements de bâtiment, matériels et procédés d'entreprise, etc.).

Mais, compte tenu des performances plus élevées exigées régulièrement, voire de règles nouvelles, il est plus réaliste d'espérer : – soit des coûts inchangés, – soit des augmentations bien encadrées, parfaitement justifiées du fait des améliorations apportées aux ouvrages.

Des gains dans la qualité matérielle des ouvrages livrés, grâce à de nouveaux outils de contrôle des choix conceptuels, contrôle poursuivi pendant les phases de réalisation.

Engagée au cours des phases de conception, **une optimisation plus fine et plus sûre des coûts de maintenance et d'exploitation**, grâce à de meilleurs outils d'analyse des dépenses futures.

De ces gains de qualité, devraient survenir moins de sinistres, et, à terme, des primes d'assurances moins élevées. Toutefois, on se méfiera des obligations de moyens virées en obligations de résultats.

La fourniture finale aux maîtres d'ouvrage et exploitants d'un outil exhaustif de description de leurs bâtiments, aux multiples tiroirs. Au minimum, il leur sera possible de retrouver la désignation et toutes les caractéristiques de chacun des milliers d'éléments constituant, assemblés, leur bâtiment.

Au-delà de ce "minimum", si les maîtres d'ouvrage ont la volonté d'exploiter tous les atouts possibles de l'outil BIM, **celui-ci peut intégrer tous les moyens d'exploitation de leurs bâtiments** : gestion technique, sécurité, opérations d'entretien et de maintenance, voire la facilitation à la flexibilité des locaux. Dans ce domaine, un DEO (dossier d'exploitation des ouvrages) bien établi engendrera, tout au long de la vie des ouvrages, des gains de productivité des personnes impliquées.

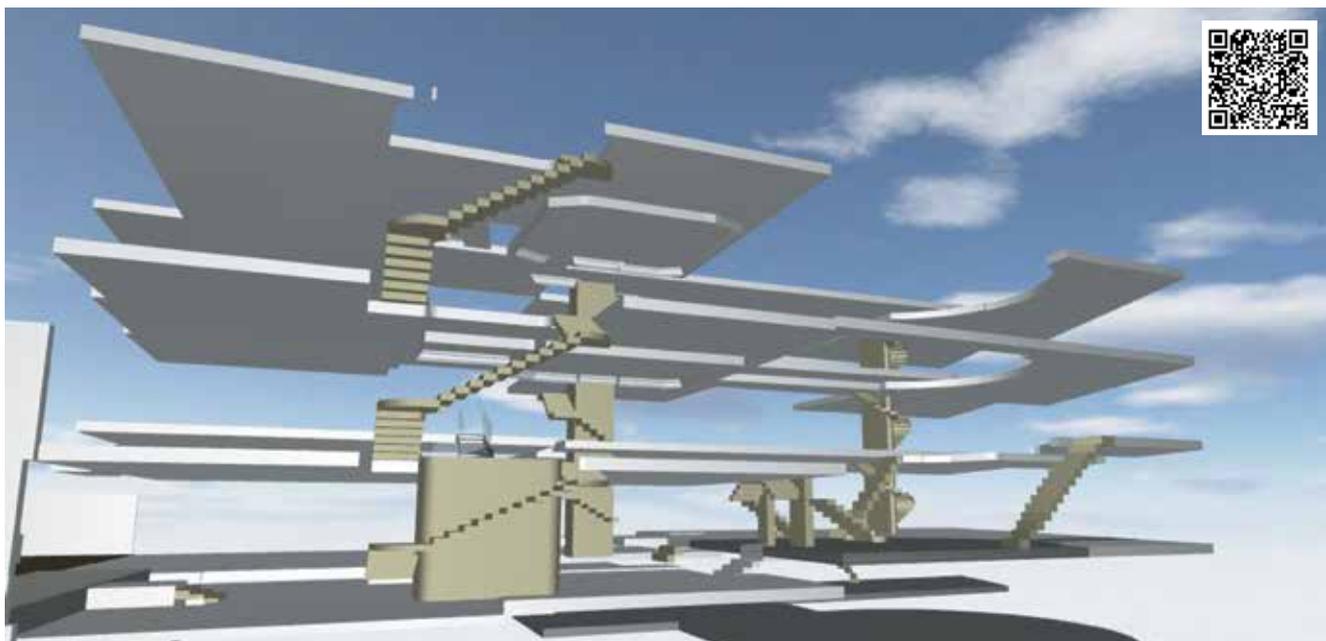
Avec prudence, on pourrait résumer par : un "COÛT GLOBAL AVANTAGEUX" au profit des maîtres d'ouvrage, exploitants et utilisateurs³.

On ajoutera qu'un bâtiment qui satisfera la future réglementation "bâtiment responsable RBR 2020" profitera à toute la collectivité.

1 } Une traduction imagée de "BIM" pourrait être "Bouleversement Interprofessionnel Majeur".

2 } Pour Emmaüs Habitat, François Pélegrin a déposé en avril 2016 à la mairie de Bussy-Saint-Georges la première demande de permis numérique.

3 } On oubliera tous les contenus "partiels" du terme "coût global" depuis quelques décennies.



Projet PUCA/REHA Le Levain à Bordeaux. Pour comprendre l'enchevêtrement complexe des planchers d'un bâtiment existant.

2 - Maîtrise d'œuvre et BIM

2.1 - Le rôle majeur de la maîtrise d'œuvre

Avant d'étudier les atouts du BIM pour la maîtrise d'œuvre, il est important de rappeler le rôle de celle-ci, car beaucoup de personnes ont tendance (ou intérêt ?) à la réduire à l'élaboration du projet final, en ignorant (volontairement ou par méconnaissance des enjeux) la masse et la diversité des recherches et les étapes nécessaires pour aboutir à la création d'un ouvrage d'architecture.

Pour aboutir à cette création qui enrichira la ville et créera du bonheur, la maîtrise d'œuvre doit réussir la synthèse architecturale⁴ des objectifs et des contraintes de tous ordres : culturels, sociaux, environnementaux, urbanistiques, esthétiques, fonctionnels, ergonomiques, techniques, économiques et réglementaires.

Il en résulte que la maîtrise d'œuvre est incontestablement le maillon le plus important de tous les acteurs impliqués dans la réalisation et la vie d'un bâtiment.

En effet, de la qualité de la conception, dépend tout ce qui impacte, d'abord la réalisation, puis la vie de l'immeuble : coût, qualité au sens large, facilitation de l'exploitation, économie environnementale tous azimuts, enrichissement du site d'implantation de l'ouvrage, etc.

On rappellera ce qui est souvent oublié quand on évoque l'importance des études de conception : c'est la satisfaction espérée des utilisateurs et des usagers⁵.

Le bâtiment conçu par la maîtrise d'œuvre doit créer du bonheur de vivre, qu'il s'agisse d'habiter, d'étudier, de travailler, de se cultiver, de se distraire, d'avoir une activité physique, etc. Vivre dans une belle ville engendre du bien-être.

On ajoutera enfin la productivité espérée dans toutes les activités que permettent des ouvrages bien étudiés : il faut réaliser qu'un petit effort supplémentaire dans les recherches et études au cours de la conception peut rapporter dix ou cent fois son coût en matière de productivité !

L'objectif du moindre coût des études est une hérésie.

Une décomposition imagée des coûts du cadre de vie est souvent : 3 % pour le montage, 2 % pour la maîtrise d'œuvre, 20 % pour la réalisation, 75 % sur un demi siècle de vie d'un bâtiment.

Quand on réfléchit au fait que de bonnes études de conception permettent d'optimiser le coût de la réalisation (- 5 % sur 20 % = - 1 %), et de réduire significativement les coûts d'exploitation (- 5 % à - 10 % sur 75 % = - 3,75 % à - 7,00 %), comment peut-on hésiter à augmenter de 25 %, voire de 50 % le prix des études (+ 25 % ou + 50 % sur 2 % = + 0,5 % à + 1 %), surtout si l'on a compris qu'un beau et bon bâtiment rendra plus heureuse la vie en société et plus productifs ses utilisateurs !

2.2 - La place de l'architecte dans la maîtrise d'œuvre

La multiplicité des enjeux qui vient d'être rappelée impose de réfléchir à la composition et à l'organisation de la maîtrise d'œuvre.

Selon le programme du maître d'ouvrage et le "parti" créé par l'architecte, il appartient à celui-ci de faire appel aux spécialistes les plus appropriés : géomètres, ingénieurs de toutes disciplines, économistes, paysagistes, décorateurs, coloristes, mais aussi scénographes ou muséographes, ou techniciens de process, voire de médecins ou de juristes, etc.

Bien que l'architecte ne soit pas le "plus sachant" dans chacun de ces domaines, il ne peut être étranger à aucune des productions de ses partenaires.

En effet, un ouvrage réussi n'est jamais la simple juxtaposition ou superposition de solutions techniques isolées proposées par de multiples professionnels.

L'architecte est le seul d'entre eux à avoir reçu une formation de créateur portant sur l'ensemble des objectifs cités en tête du § 2.1 en vue de concevoir un projet réussissant la "synthèse architecturale" des choix à faire tout au long des études de conception. De ce fait, l'architecte participe (peu ou prou) aux études de tous ses partenaires et, en tant que garant des qualités de toutes

La France de la réglementation

L'une des spécialités françaises est d'encadrer par des textes toujours plus nombreux (lois, ordonnances, décrets, arrêtés et normes), chacune des actions des citoyens ainsi que la plupart des produits de leur imagination et de leur travail.

Le secteur de l'urbanisme et de la construction est l'un des plus chargés, sans doute en raison de l'importance du cadre de vie pour les citoyens.

À cette complexification croissante due aux textes, on ajoutera l'évolution, le renouvellement ou la création des matériaux à la disposition des constructeurs : • matériaux au sens large : produits de construction et d'équipement, modes opératoires, matériels d'entreprise, etc • constructeurs au sens large : maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entrepreneurs, industriels, etc.

Cette situation (bien française ?) nécessite évidemment la mise à jour régulière des savoirs, méthodes et outils de tous les professionnels impliqués dans la chaîne de création, de production et d'exploitation de notre cadre de vie.

Important : ce qui est expliqué sur le rôle majeur de la maîtrise d'œuvre (§ 2.1), porteuse d'une création qui doit "tout" satisfaire en même temps, impose à ces professionnels, plus qu'à d'autres, la mise à jour permanente de leurs connaissances.

De ce fait, personne ne nie la difficulté croissante d'être un bon créateur (génial si possible), y compris par la maîtrise de l'ensemble des réglementations ... à jour.

natures du futur ouvrage, il lui appartient éventuellement d'arbitrer entre des options divergentes, et ainsi assurer la cohérence du projet en cours de gestation.

C'est à dessein que le code de la propriété intellectuelle protège les auteurs des "œuvres d'architecture" (art. L112-2, 7°) et les plans, dessins et ouvrages relatifs à l'architecture (art. L112-2, 12°).

Il découle de tout cela que l'architecte d'une équipe de maîtrise d'œuvre est le plus apte à créer la première version de la maquette numérique.

Et c'est le seul qui peut assurer par la suite la cohérence du projet (des choix essentiels jusqu'aux plus modestes), en maîtrisant l'évolution et l'enrichissement progressif de ladite maquette.

2.3 – Les atouts du BIM pour la maîtrise d'œuvre

Après avoir rappelé les rôles majeurs de la maîtrise d'œuvre et de l'architecte, on peut analyser les changements que permet ou qu'impose le BIM au cours de chacune des étapes d'élaboration des projets.

Les § 2.1 et 2.2 montrent la complexité de la conception : on chassera donc l'idée que les machines pourraient créer le "projet" permettant de réaliser le bâtiment, par un simple clic à partir d'un schéma.

La première vertu attendue du BIM est l'interopérabilité entre tous les systèmes : c'est possible entre les systèmes de base. Pour les outils plus spécialisés, on en est plutôt à créer des logiciels de transfert.

Le but est évidemment de pouvoir utiliser des outils en continuation : – depuis les premières investigations sur un site : cadastre et rele-

vés, réseaux, géologie (pas seulement en vue du calcul des fondations), climat et risques, règles d'urbanisme, etc.,

– jusqu'à la fin de l'usage d'un bâtiment et sa déconstruction (à condition d'avoir su garder la maîtrise de la maquette numérique).

Cette interopérabilité permet le transfert direct (pas de "ressaisie") des données définissant le contexte et tous les éléments du futur ouvrage, au fur et à mesure que les choix de ceux-ci en sont faits.

Elle permet un travail collaboratif plus efficace et plus rapide, mais elle nécessite des moyens spécifiques à mettre en œuvre et une discipline de gestion, pas seulement en matière de datation des apports successifs et des responsabilités attachées à chaque décision.

Elle nécessite même les moyens d'apporter une réponse (arbitrage ?) quand les propositions des spécialistes ont des effets divergents (voire contradictoires) sur les choix conceptuels.

Un des atouts majeurs du BIM est de pouvoir enrichir (de manière continue ou phase par phase) la maquette numérique, y compris pendant la vie du bâtiment, et de pouvoir les corriger si nécessaire (avec précaution il est vrai).

Dans ce but, pour ce qui concerne les produits de bâtiment, les industriels s'activent pour en numériser les caractéristiques et les performances. Immense programme quand on a la curiosité de plonger dans les catalogues de certains industriels.

On rappellera à ce sujet que, même pour des ouvrages courants, l'une des tâches incontournables des maîtres d'œuvre est, tout au long de la conception, de choisir, parmi la multitude des produits et équipements offerts, ceux qui, assemblés, feront le bâtiment.

Cette tâche est essentielle pour la qualité des ouvrages, mais elle nécessite beaucoup de temps et de savoirs, sur toute la durée de la conception, voire en cours de réalisation.

Un autre atout du BIM est de disposer de systèmes automatiques de détermination des données d'une maquette : les métrés en sont l'exemple le plus évident⁴.

Ces capacités de repérage et de calculs sont applicables à la plupart des étapes des réalisations : établissement des avant-projets, projet et plans d'exécution, synthèse spatiale, consultation des entreprises, aide à celles-ci pour y répondre et pour la conclusion des marchés, gestion des chantiers et pour la réception des ouvrages, établissement des DOE, du DIUO et du carnet numérique d'entretien et d'exploitation, etc.

4) Ce terme, "synthèse architecturale", n'est pas une élucubration : c'est l'une des justifications de la "mission de base" imposée par la loi MOP pour la commande publique (article 7 de la loi 85-704). Lire aussi *Passion Architecture* n° 55, pages 8 à 11 : "Synthèse architecturale, clé de la qualité des ouvrages"

Attention, cette "synthèse architecturale", objectif majeur de toutes les étapes de création, ne doit absolument pas être confondue avec la "synthèse spatiale" des multiples éléments composant le bâtiment, nécessaire avant d'engager les travaux.

5) Il faut rappeler cette évidence : un ouvrage peut être bon techniquement ou réalisé à bas prix, c'est de l'argent gâché si le bâtiment est rejeté par ses utilisateurs (ou si ceux-ci sont mal à l'aise pour y vivre), ou s'il défigure la ville ou le paysage.

6) Cet automatisme n'est pas gratuit : il fait partie du "package" du BIM, acquis chèrement par tous les acteurs.

Un atout futur du BIM, loin d'être opérationnel aujourd'hui, sera de pouvoir confronter la maquette numérique aux logiciels censés avoir tellement bien assimilé toutes les règles applicables à nos réalisations (voir l'encadré "La France de la réglementation"), que ces "superviseurs" seront capables d'alerter les concepteurs d'éventuels manquements.

On ne va pas encore jusqu'à espérer la vérification de la compatibilité entre les différentes réglementations applicables à nos réalisations (hélas), encore moins prétendre que les outils apporteront automatiquement la solution aux manquements signalés par lesdites alertes : on est encore loin de l'intelligence artificielle.



Enfin, le BIM, moyennant éventuellement l'adjonction d'outils spécialisés, permettra aux maîtres d'œuvre de fournir (certes contre rémunération spécifique) à leurs clients ce dont ceux-ci auront besoin dans l'exercice de leur rôle (voir notamment le chapitre 1).

2.4 – Le BIM nécessite des investissements d'un coût élevé

Jusqu'avant le BIM, on pouvait espérer que les efforts d'actualisation des connaissances et des recherches plus complexes pour répondre aux nouvelles performances exigées et aux responsabilités inhérentes plus étendues, pourraient être à peu près compensés dans le temps, par les gains de productivité apportés aux professionnels par des outils améliorés.

Cette fois-ci, les professionnels engagés constatent que les gains de productivité engendrés par le BIM, pour réels qu'ils soient, ne sont pas à la hauteur des efforts à déployer pour sa maîtrise.

Car ces efforts (et ces coûts) ne sont pas à engager tous les cinq ou six ans, mais de façon quasiment continue⁷, et ce rythme devra être soutenu de longues années⁸.

Pour trois principales raisons :

- Les outils BIM ne cessent d'évoluer⁹, beaucoup plus vite que les outils précédents (naguère, on investissait pour une durée raisonnable) : les professionnels ne cessent de devoir acheter de nouveaux équipements et logiciels (ou à compléter ceux déjà acquis), et à financer la formation de leurs personnels (y compris les salaires payés pour les temps de formation).
- Les multiples réglementations applicables à nos réalisations s'accroissent de plus en plus vite en nombre et en complexité (voir l'encadré "La France de la réglementation"). Quid de l'ACV (analyse du cycle de vie) ?
- Aux nouvelles prestations rendues possibles par les outils, correspondent presque toujours de nouvelles exigences de la maîtrise d'ouvrage : demandes certes légitimes, mais à condition de chasser l'illusion du gratuit.

Tous les acteurs sont concernés par les investissements à financer, mais, vu le rôle et les responsabilités de la maîtrise d'œuvre (voir § 2.1 et 2.2), celle-ci est la plus sollicitée, d'autant que chaque strate de la maîtrise d'œuvre doit être capable de travailler avec les autres, et doit donc être au moins au niveau de ses partenaires.

La question est donc posée du financement des surcoûts constatés au stade de la conception des ouvrages, et donc engagés par les maîtres d'œuvre.

Il n'y a aucun doute sur la nature des profits à tirer du BIM¹⁰ : ils sont principalement inscrits au cœur des ouvrages réalisés.

C'est donc vers les maîtres d'ouvrage (qui représentent au départ les utilisateurs et exploitants) que les concepteurs doivent se tourner : il faut mettre un terme à la course au moindre coût des tâches de conception relevant de la maîtrise d'œuvre.

7 } Les professionnels qui ont besoin tout de suite d'être "opérationnels" le deviennent avec les outils du jour, mais ils savent bien que ces outils ne cesseront d'être perfectionnés et d'offrir de plus en plus de services, s'ils savent en garder la maîtrise. Par contre, ceux qui repoussent leur implication dans ces outils évolués, doivent être avertis qu'ils risquent de ne jamais pouvoir combler leur retard.

8 } On peut penser raisonnablement que le BIM n'est pas une marche qu'il suffirait de gravir. Au contraire, les professionnels sont "embarqués" dans un long processus d'évolution de leurs modes opératoires. Il s'agit plutôt d'un "escalier" dont le nombre de marches est aujourd'hui inconnu.

9 } Pour exemple, les éditeurs sortent chaque année une nouvelle version du logiciel CAO-3D IFC.

10 } La maîtrise d'œuvre ne rêve nullement d'engranger des profits spéculatifs : elle demande seulement à être rémunérée de ses investissements, prestations et responsabilités, à leur juste prix.

3 – Comment gérer l'évolution des pratiques ?

Il faut répondre à deux questions : – celle de l'organisation des missions, notamment au stade des différentes étapes de la conception, – celle du financement du surcoût initial puisqu'il paraît acquis qu'ensuite, le BIM apporte une réelle plus-value dans la réalisation et l'exploitation des ouvrages.

3.1 – L'organisation nouvelle des prestations

Le BIM est un outil qui demande, dès le départ, des informations plus importantes et précises que celles nécessaires pour présenter une esquisse, quand on s'en tient à l'esprit et au contenu de l'esquisse telle que, pour la commande publique, les textes la définissent.

Certains pensent qu'il faudrait "gonfler" les contenus de l'esquisse et des avant-projets. Mais, si l'esquisse est au niveau des informations des avant-projets, ceux-ci (pour "exister") devront être au niveau du projet et on pourra alors faire l'impasse sur le projet ! Ceci n'aboutit-il pas à tromper les acteurs ?

Il semble plus pertinent de conserver les niveaux d'études dont les professionnels ont l'habitude et d'en adapter le contenu en fonction des nouveaux outils.

Dans le cas où l'avant-projet sommaire est choisi pour l'établissement de la maquette numérique, cette démarche a l'avantage de laisser la souplesse requise lors du passage de l'esquisse aux avant-projets.

Cela souligne l'importance de **l'esquisse : celle-ci restera toujours une étape incontournable des recherches et des études engagées par les maîtres d'œuvre** (principalement les architectes) quand ils prennent "possession" d'un programme et tâchent d'imaginer le "parti" qui constituera la base de toutes les études ultérieures.

L'esquisse (incontestablement déterminante pour les qualités espérées de l'ouvrage), **a une valeur : une fraction significative de la rémunération de maîtrise d'œuvre doit lui être affectée**, même dans le cas où le maître d'ouvrage n'aurait pas besoin d'une production formalisée de cette première étape.

Mais, dès que "l'esquisse" a "débouché" sur un parti et qu'on veut inscrire celui-ci dans une configuration lisible du BIM, c'est généralement une masse nouvelle d'informations que doivent alors fournir les maîtres d'œuvre. On s'interrogera alors pour savoir si on a atteint le niveau d'un avant-projet sommaire.

Au-delà de cette première étape pour la mise en place de la maquette numérique, il faut laisser à la concertation des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, la responsabilité d'organiser la suite des phases de conception, (sans études d'exécution ou avec celles-ci totales ou partielles), en tenant compte des situations chaque fois uniques (chaque ouvrage est un prototype, ne serait-ce qu'en fonction des sites et des règles).

La répartition des honoraires est alors déterminée en fonction des contenus de chaque élément de mission, définis de manière concertée, en tenant compte des "productions particulières" que le maître d'ouvrage peut demander à ses maîtres d'œuvre.

Quand la détermination de la rémunération fait intervenir une "note de complexité", celle-ci doit être notablement augmentée par rapport aux pratiques habituelles¹¹.

En outre, on a vu que le rôle spécifique de l'architecte (§ 2.2) le met en première ligne, non seulement dans les investissements,

mais surtout pour les prestations qui lui incombent nécessairement, telles que l'établissement de la maquette numérique, puis la mise en œuvre et le contrôle de toutes les évolutions de ladite maquette, si l'on veut garder la cohérence du "parti architectural" à l'occasion des enrichissements successifs du projet.

C'est donc au sein de la maîtrise d'œuvre, que doit être fixée une répartition ajustée des honoraires entre l'architecte (dont les prestations sont notablement augmentées) **et ses partenaires.**

3.2 – La "gestion" des bénéfices et coûts du BIM

Il apparaît de l'analyse qui vient d'être faite, que ce sont les maîtres d'œuvre qui sont les producteurs de tous les outils dont les autres acteurs pourront disposer ensuite grâce au BIM.

Mais on a vu (§ 2.4) que les investissements que doivent engager les maîtres d'œuvre ne sont compensés que partiellement par les gains de productivité résultant des outils BIM.

À qui profite alors la mise en œuvre du BIM ?

Le BIM sera très profitable aux entrepreneurs : le dossier de consultation des entreprises, beaucoup plus précis, permettra à celles-ci, grâce aux visualiseurs IFC téléchargeables : – d'avoir instantanément une vision globale et détaillée du projet et de ses constituants, – d'en extraire tous les métrés utiles, – de proposer à moindre coût (si elles sont admises) des variantes constructives en démontrant que les performances exigées sont bien atteintes, etc. Serait-ce alors aux entreprises de "rembourser" aux maîtres d'œuvre les outils facilitateurs que ceux-ci ont créés ?

Il suffit de réfléchir pour avoir la réponse : si les prestations dues par les entreprises sont allégées grâce aux productions des maîtres d'œuvre, la concurrence entre elles aboutira forcément à un coût allégé de leurs offres, et **ce moindre coût des marchés profitera exclusivement aux maîtres d'ouvrage.**

C'est donc une première raison pour que les maîtres d'ouvrage acceptent d'analyser sereinement les justifications présentées par les maîtres d'œuvre lors de la fixation de leurs honoraires.

La deuxième raison d'une telle démarche à propos des honoraires découle directement des atouts du BIM énumérés au chapitre 1, qui sont tous à l'avantage du maître d'ouvrage et des exploitants futurs.

On n'en reprendra pas la longue liste.

De ce fait, quand le maître d'ouvrage prévoit de rémunérer à leur juste prix les prestations effectuées par ses maîtres d'œuvre, c'est incontestablement un comportement avantageux pour lui.

Le principe "gagnant-gagnant" mis en titre de la présente étude est donc réaliste si le maître d'ouvrage (qui représente les futurs exploitants), **gagnant sur tous les tableaux, investit judicieusement dans les honoraires de ses maîtres d'œuvre, alors correctement payés pour des prestations plus étendues et plus efficaces.**

11 } Dans l'excellent "Guide de recommandations à la maîtrise d'ouvrage" rédigé par la MIQCP en 2016 sur le sujet du BIM et de la maquette numérique, le principe d'une rémunération des maîtres d'œuvre, adaptée correctement à leurs prestations et responsabilités, est plusieurs fois suggéré.

DEPUIS MARS 2016, SÉGOLÈNE ROYAL ET EMMANUELLE COSSE ont souhaité élargir les préoccupations du réseau Vivapolis au territoire national.



<http://www.logement.gouv.fr/vivapolis>
http://www.logement.gouv.fr/vivapolis?id_courant=3202



Michèle Pappalardo,
 coordinatrice du réseau Vivapolis

LE RÉSEAU FRANÇAIS DES ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS DE LA VILLE DURABLE

En mai 2013, la ministre du Commerce extérieur a identifié le thème de la ville durable comme un des sujets importants pour la France à l'exportation. Depuis quelque temps déjà, des réflexions étaient en cours pour mieux organiser notre action à l'exportation sur ce sujet, à la fois dans le cadre des travaux du COSEI (Comité d'Orientation Stratégique des Eco-Industries), qui réunit beaucoup de PME, et dans celui de l'AFEP (Association Française des Entreprises Privées), qui regroupe les grandes entreprises. Un réseau a donc commencé à se constituer, doté d'un nom de marque collective, "VIVAPOLIS", d'un logo et d'une vision partagée de la ville durable à la française. C'est un réseau qui a la particularité de regrouper des acteurs publics (ministères, agences publiques comme l'Ademe, l'AFD, le CSTB, Business France, la Caisse des dépôts) et des acteurs privés, **essentiellement des entreprises, grandes et petites, travaillant dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de la mobilité, des services urbains, du numérique...** En outre, il a bénéficié du soutien précieux des collectivités locales, notamment grâce à Cités Unies France et à l'AMGVF (devenue France Urbaine).

En trois ans, le réseau a réussi à faire connaître cette marque et cette volonté collective de revendiquer notre savoir-faire en matière de ville durable dans de nombreux pays : Chine, Inde, Asie du Sud-Est, Emirats Arabes-Unis, Maroc, Côte d'Ivoire, Mexique Chili, Kazakhstan.

Un des principaux résultats est d'avoir permis aux services de la France à l'étranger, de mieux comprendre le potentiel de la thématique de la ville durable à l'export et de disposer d'éléments de langage partagés ainsi que de nombreux exemples d'actions menées par des entreprises et des collectivités françaises. Le thème de la ville durable est désormais abordé dans la plupart des visites à l'étranger du président de la République ou du Premier ministre.

Notre spécificité consiste à ne pas essayer de définir "la ville durable" mais plutôt de chercher à préciser la démarche pour la construire et la faire vivre. Il ne s'agit donc pas de lister les actions à mener mais plutôt de définir des résultats à atteindre pour ensuite chercher à appliquer les meilleures solutions. De mettre d'abord l'homme au cœur du projet urbain, ce qui conduit tout naturellement à rechercher la meilleure performance environnementale, en étant sobre en ressources naturelles, condition d'une ville

Aujourd'hui, en France, de très nombreuses villes, de toutes tailles, ont développé des démarches de "ville durable", chacune définissant sa propre stratégie et ses priorités.

"saine", économe et donc compétitive. On ne peut pas atteindre ces deux premiers objectifs sans une "bonne gouvernance", à la fois forte, pour permettre la programmation et le financement à moyen/long terme, transversale, pour permettre une intégration des différentes fonctions urbaines, et participative, pour que les citoyens adhèrent au projet. Tout cela signifie que nous n'avons pas de "modèle" mais qu'il faut adapter les solutions au contexte de chaque projet, géographique, climatique, historique, culturel...

Aujourd'hui, en France, de très nombreuses villes, de toutes tailles, ont développé des démarches de "ville durable", chacune définissant sa propre stratégie et ses priorités. Elles sont une très bonne illustration de cette diversité de solutions qui peuvent être mises en œuvre et qui répondent à des stratégies diversifiées.

Toutes nos grandes villes (Paris, Lyon, Marseille, Lille, Nantes, Toulouse, Rennes, Strasbourg...) sont en évolution, avec des territoires porteurs d'expériences dans des domaines très différents : mobilité durable, utilisation des technologies numériques, habitats efficaces en énergie, développement des énergies renouvelables, économie circulaire... mais les villes moyennes sont aussi très actives, à travers le développement d'écoquartiers labellisés et, depuis le début de l'année 2016, le lancement de **16 démonstrateurs industriels de la ville durables (DIVD), répartis sur toute la France.**

Et nous avons en France un grand nombre de PME et start up très performantes dans tous les domaines de la construction et du fonctionnement de la ville, avec une grande expertise qui leur permet de trouver les solutions adaptées aux différents territoires. Elles sont très nombreuses à participer à Vivapolis, le réseau pouvant leur apporter des informations mais aussi des occasions de rencontres et d'exposer leur problème.



Parmi les invités, Catherine Jacquot – présidente du Conseil National de l'Ordre des Architectes, le député Patrick Bloche et Agnès Vince – directrice de l'Architecture, avaient répondu présent.

LE 19 JANVIER DERNIER SE TENAIT LA TRADITIONNELLE SOIRÉE DES VŒUX DE L'UNSA.

En présence de nombreux invités, c'est un discours plein d'ambition et d'espoir pour la profession que le président Régis Chaumont a prononcé.

Extraits...

2017, SOUS LE SIGNE DE L'OPTIMISME



“ Ces vœux sont l'occasion de faire un examen de confiance, cette confiance qui nous rassemble. Il s'agit de rappeler ce qui a été fait et affirmer avec détermination ce que nous allons faire. Pour partager notre confiance.

La loi LCAP du 7 juillet 2016 a donné de nouveaux signes encourageants pour notre profession. Pourtant les archi-

tectes sont aujourd'hui inquiets : sur la crise que nous subissons depuis près d'une décennie, sur la concurrence ravageuse de l'ingénierie publique, sur les questions fondamentales d'une meilleure formation, sur la faiblesse de la culture et de la sensibilité architecturale généralisée à tout notre pays, sur les difficultés que rencontrent les jeunes architectes pour rentrer dans le métier, sur la dégradation de notre environnement et ses menaces pour notre planète, sur la mise à l'écart des architectes dans la commande privée. Ah, ces fameux seuils qui empêchent tant de monde, tant d'espaces bâtis, de RENTRER EN ARCHITECTURE. Pourquoi toujours se retenir, **pourquoi le législateur n'ouvre-t-il pas grand les portes à l'architecture ?**

Nous connaissons tous ces questions, mais comment réagir, que peut-on faire ? Les réponses ne sont pas dans nos agences, elles sont sur le terrain, le terrain de nos expériences, le terrain de nos échanges, de nos travaux, de nos actions. Ce terrain, ce territoire, cette puissance c'est avant tout l'Unsa, première représentation professionnelle des architectes, qui en ouvre le champ. L'Unsa, son histoire, ses 48 ans de réflexions, de combats, de propositions exprimées collectivement qui ont non seulement défendu la profession mais qui l'ont toujours portée en avant.

Tout au long de l'année passée nous avons maintenu en permanence les discussions avec nos parlementaires pour que la loi LCAP ne soit pas détricotée. Et nous sommes présents dans de multiples organisations.

2016 nous a permis d'affirmer notre représentativité patronale et l'exemplarité de l'Unsa doit convaincre tous les employeurs que leur confiance doit se porter vers nous.

Pour la première fois depuis plus de 10 ans, nous avons de nouveau accueilli une ministre de premier plan au Congrès de Biarritz. Ces journées ont été formidables. Avec plus de 500 participants, des intervenants de qualité et de nombreux architectes non syndiqués.

Pour répondre à l'obligation de formation désormais opérationnelle, le GEPA offre les formations les plus abouties – fort d'une expérience de plus de 30 ans.

Dans le domaine du BIM, l'Unsa est reconnue pour avoir 1 000 téraoctets d'avance avec le GT BIM et le Club BIM Prescrire.

Nous poursuivons la rénovation de notre communication, et *Passion Architecture* est à la 5^e place des revues lues et reconnues par les architectes.

Au revoir 2016, tu nous as rendus plus solides. À nous deux 2017 !

2017 sera une année très politique, nous allons élire un président, puis nos députés sans oublier nos nouveaux conseillers ordinaires et également nos prochains responsables de l'Unsa.

Voici les grands objectifs que je vous promets de mener à bien cette année :

- Gagner le challenge de la représentativité patronale et augmenter encore le nombre d'adhérents pour donner toute sa puissance à l'expression des architectes.
- Mener à terme l'enregistrement des demandes de permis de construire avec le soutien de l'Ordre et des ministères.
- Conduire la réflexion sur les responsabilités exorbitantes imputées aux architectes et parallèlement travailler sur l'alignement des principes d'assurance avec les autres pays européens.
- Structurer les réseaux de communication et les réseaux entre architectes.

En 2017, continuons notre action, ouvrons de nouveaux chantiers... Plus nombreux... nous serons mieux entendus. Mettons les mains dans le cambouis et travaillons tous ensemble.

- Accompagnons la mise en œuvre de loi LCAP dans sa dernière ligne droite.
- Défendons un niveau d'honoraires qui donne du dynamisme à nos entreprises d'architecture.
- Revendiquons une formation initiale de qualité, et assurons une formation dynamique et efficace des architectes.
- Abolissons les signatures de complaisance et l'usurpation du titre.
- Faisons savoir la qualité et les garanties apportées par les architectes.
- Encadrons leurs responsabilités à l'échelle de leurs choix, de leurs actions et de leurs interventions.
- Portons le BIM en avant avec nos partenaires industriels et l'architecte comme BIM Manager.
- Réinvestissons le champ de l'urbanisme pour que l'espace soit composé par des architectes et non uniquement par des calculs ou par des règles.



- Réinvestissons les marchés privés en étant les chefs du projet.
- Revenons près du particulier pour réensemencer l'architecture sur tout le territoire.
- Élargissons notre champ d'intervention : projet complet, management d'équipe, mission de conseil, diagnostic, programmation, etc.
- Soyons les meneurs de la transition énergétique.
- Mettons les architectes sur le devant de la scène. Pour avoir plus d'architecture, des espaces mieux conçus et mieux réalisés. Pour l'harmonie et l'enchantement de l'espace construit.

Je terminerai en citant un de nos plus illustres prédécesseurs, Michel-Ange : *"Le plus grand danger n'est pas que notre but soit trop élevé et que nous le manquions, mais qu'il soit trop bas et que nous l'atteignons"*.

Soyons ambitieux, soyons volontaires. Merci à tous."



Maurice Blankenberg,
président de la CARGIM



CARGIM

OU LA GESTION IMMOBILIÈRE PAR DES ARCHITECTES

AVEC LE DÉVELOPPEMENT DE LA CONSTRUCTION DES IMMEUBLES DE RAPPORT, DANS LES ANNÉES QUI ONT SUIVI LA CHUTE DE L'EMPIRE, au début du 19^e siècle, les architectes ont dû faire face aux exigences des propriétaires faisant réaliser ce type de biens.

L'architecte gestionnaire

La mission de l'architecte ne se limitait plus uniquement à la réalisation d'un projet dans les conditions de délais, de qualité ainsi que des coûts fixés par ledit client, obtenir les autorisations nécessaires, procéder à des appels d'offres conformément à un cahier des charges, mettre en concurrence les entreprises et, enfin, assurer le suivi de la construction.

Il lui était également demandé de rédiger un bilan financier détaillé de l'opération : coût de la construction, montant prévisionnel des loyers. De ce fait, les architectes se sont vu confier, par les propriétaires bailleurs, le suivi locatif, comprenant la recherche des candidats locataires et la gestion financière des loyers. L'architecte gestionnaire d'immeuble était né.

Il travaille en collaboration étroite avec notaire, constructeur, et financier qui lui délègue la gestion immobilière.

Le développement industriel et la concentration dans les centres urbains accompagnent la construction de l'immeuble de rapport ; la découverte de nouvelles technologies offre aux architectes des

Stand de la Cargim au congrès de l'Unsfà à Biarritz.



missions d'entretien et de mise en œuvre de nouveaux équipements, comme par exemple, le gaz à tous les étages, l'électricité, etc. **Les propriétaires bailleurs avaient compris que l'architecte était le professionnel idéal pour assurer aussi bien la gestion technique que la gestion financière de leurs immeubles.**

La période de guerre 14-18 voit croître l'importance des femmes, qui assurent le travail en remplacement des hommes partis au front. Les femmes d'architecte assurent la gestion des immeubles, elles gèrent la période de crise économique ; les honoraires de gestion assurent la pérennité de l'agence d'architecte. Au cours des années qui suivirent, un grand nombre d'immeubles de rapport s'érigent dans les centres urbains, entraînant ainsi un développement de plus en plus important de cette nouvelle profession d'administrateur de biens gérant d'immeuble.

La profession d'architecte-gestionnaire n'a cessé d'évoluer et de s'adapter au gré des changements des lois et des bouleversements économiques et sociaux. Lorsque surgit la crise de 1929, l'immobilier apparaît comme un placement sûr, en dépit de la dépréciation des loyers qui grimpent moins vite que l'inflation. La première loi sur la copropriété apparaît en 1938. Depuis, l'architecte s'est vu confier également la gestion des immeubles en copropriété.

Naissance de la CARGIM

En 1965, le décret du 25 mars fixant les conditions d'application de la loi du 21 juin 1960, notamment l'obligation d'une garantie financière à hauteur des fonds détenus par le mandataire, a incité un groupe d'architectes-administrateurs de biens à fonder la SO.CA.MUG, une caisse de garantie financière, propre aux architectes. Par la suite, les géomètres experts, exerçant la profession d'administrateurs de biens, ont rejoint la caisse de garantie. La SOCAMUG a été regroupée au sein de la SOCAF.

Six ans plus tard, en 1971, le même groupe d'architectes a créé la **CARGIM (Compagnie des Architectes Gestionnaires d'Immeubles)** regroupant non seulement les architectes mais aussi les géomètres-experts. Elle avait pour but d'éviter l'isolement des architectes en leur permettant de s'exprimer au sein de l'association et défendre la profession dans l'intérêt du public.

En 2016 la CARGIM a rejoint l'Unfsa.

Architecte gestionnaire, une profession encadrée

L'architecte gestionnaire est inscrit à l'Ordre des architectes. Il a prêté serment de respecter la loi sur l'architecture et le code des devoirs professionnels. Déontologiquement, il est dans l'obligation d'une totale impartialité vis-à-vis de sa clientèle. Il apporte ainsi un gage de sécurité à tous ses clients. Il a également l'obligation de s'assurer en responsabilité civile et décennale, généralement auprès de la Mutuelle des Architectes Français.

L'architecte ne peut exercer la profession d'administrateur de biens sans avoir auparavant obtenu : la carte professionnelle de gestion immobilière délivrée par les Chambres de Commerce, une caution financière délivrée par une caisse de garantie ou une banque, une assurance professionnelle en responsabilité civile, propre à cette activité.

De la nécessité d'adhérer à la CARGIM

- Elle défend notre activité dans l'intérêt des adhérents ;
- elle met à votre disposition une documentation juridique, en partenariat avec l'UNIS, deuxième syndicat immobilier de France ;
- elle donne la possibilité de vous faire bénéficier d'une police Dommages-Ouvrage sur les travaux d'entretien auprès de la MAF à un coût très avantageux (police groupe) ;
- cette activité de gestion immobilière assure à l'agence d'architecte trois pôles sources d'honoraires : architecture, gérance et copropriété ;
- la CARGIM parraine, à leur début, tous les confrères souhaitant exercer l'activité de gestion immobilière, pendant une année ;
- elle assure au jeune diplômé la possibilité de stages chez un confrère ;
- son site internet est une référence pour vos clients ;
- le référencement du site est une source de contact de clientèle ;
- être adhérent CARGIM, c'est être membre de l'Unfsa et bénéficier d'un tarif préférentiel à l'UNIS ;
- bénéficier d'une police Dommages-Ouvrage MAF sur travaux existants ;
- échanger des contacts, de la documentation et bénéficier d'une formation immobilière.

Contact : CARGIM : 27 rue de Lisbonne 75008 Paris – secretariat-cargim@orange.fr – WWW.CARGIM.COM



Les propriétaires bailleurs avaient compris que l'architecte était le professionnel idéal pour assurer aussi bien la gestion technique que la gestion financière de leurs immeubles.



48^E CONGRÈS DES ARCHITECTES À METZ (12-14 OCTOBRE 2017)

L'Union régionale syndicale des architectes de Lorraine accueille le prochain congrès de l'Unfsa, les 12, 13 et 14 octobre aux Arènes de Metz.

Le thème "Architectes sans limites" sera l'occasion de prendre position sur l'évolution de notre métier à travers des pratiques transversales, l'adaptation à de nouveaux territoires et à un cadre économique, social et culturel en évolution.

Nous accueillerons **Christian de Portzamparc** vendredi après-midi pour la conférence-débat et samedi, il sera notre guide pour la visite de la Philharmonie Luxembourg dont il est le concepteur.

Le palmarès du 18^e Prix du projet citoyen sera dévoilé jeudi après-midi.

Christian de Portzamparc

Né à Casablanca et diplômé de l'École des Beaux-Arts de Paris en 1969, il crée son agence en 1980.

En 1994, il est le premier architecte français à obtenir la plus haute distinction en architecture, le Pritzker Prize.

Autres récompenses : Grand Prix d'Architecture de la Ville de Paris (1990), Médaille d'Argent de l'Académie d'Architecture (1992), Grand Prix National d'Architecture pour la Cité de la Musique (1992), Grand Prix de l'Architecture (2004).

Basé en France et à l'étranger, il construit dans le monde entier entouré d'une équipe de plus de 100 personnes.



© STEPHENREZ/2013

UNE QUESTION SUR LES MARCHÉS PUBLICS ?

L'UNSFa ENRICHIT SON OFFRE DE SERVICES AUX ADHÉRENTS

En tant que cotisant, accédez au service d'information juridique sans aucun surcoût et autant de fois que vous le souhaitez !

Sur simple appel au siège, du lundi au vendredi de 9h à 17h, en plus des informations communiquées régulièrement aux adhérents en matière de droit du travail par notre permanente Marie-Charlotte Colmant, vous pourrez être mis en relation avec **Nicole Sitruk** pour des questions sur les marchés publics.

Les informations ainsi communiquées seront consultables d'ici l'été par tous les adhérents, au côté des fiches juridiques sociales, à partir de notre site internet dans votre nouvel espace "contrats et documents", accessible à partir de votre mot de passe personnel.

Nota : ces services visent à apporter une information aux adhérents relative au droit du travail et au marchés publics mais ne saurait en aucun cas constituer une consultation d'un avocat.

Contact :
Service juridique & affaires sociales de l'Unfsa - Tél. : 01 45 44 83 03

Nicole Sitruk



Juriste, spécialiste de la commande publique en particulier dans le domaine de la construction. Elle a travaillé douze années à la Mission interministérielle de la qualité des constructions publiques (MIQCP)

en y assurant notamment une activité d'élaboration de textes, recommandations et conseil. En cette qualité, elle a été pendant de nombreuses années une interlocutrice de l'Unfsa.

Dans le cadre de son activité, elle a longtemps conseillé les maîtres d'ouvrage sur l'application des textes et leur mise en situation sur le terrain. Elle a également participé aux travaux de rédaction de la loi MOP et autres textes relatifs à la construction.

Aujourd'hui, auto-entrepreneur, en qualité de consultante, elle propose de partager son expertise avec l'Unfsa.

AFFAIRE AGENCE PUBLIQUE DE GESTION LOCALE (APGL) DE PAU, SUITE...

Albert Lagueyte, architecte inscrit au tableau de l'Ordre des architectes d'Aquitaine, habilité à établir des projets architecturaux pour le compte exclusif de son employeur, avait saisi le CROA P.A.C.A., parce que selon lui, les 10 architectes du service technique intercommunal de l'agence publique de gestion locale des Pyrénées-Atlantiques auraient été discrédités par l'article de Bruno Goyeneche paru dans le numéro 58 de *Passion Architecture*. Il a également mis en cause Régis Chaumont, en tant que directeur de la publication et porté l'affaire devant le conseil régional de l'Ordre pour manquement à l'article 17 du code des devoirs professionnels et demandé la saisine de la chambre régionale de discipline. Le droit de réponse de l'APGL a été publié dans le numéro 59 de notre revue (p.16).

Le CROA Provence-Alpes-Côte d'Azur a examiné la question en séance officielle le 13 janvier 2017 et a débouté Albert Lagueyte de sa demande aux motifs que Bruno Goyeneche et Régis Chaumont étaient intervenus en tant que représentants de la profession, au nom d'organismes syndicaux et qu'il n'y avait pas, par ailleurs, mise en cause directe des architectes de l'APGL. Salvons la finesse de la décision du CROA P.A.C.A. qui ne manque pas de rappeler dans sa décision, la nécessité pour les architectes employés de respecter les règles de déontologie et pour l'APGL de respecter les règles de collaboration entre personnes publiques, de rendre des prestations de maîtrise d'œuvre de qualité et de ne pas se livrer à une concurrence déloyale envers les confrères appartenant à la maîtrise d'œuvre privée.

(SUITE PAGE 25...)

SAVE THE DATE : 16^e Édition de "La Fête des Archis"



JEUDI 29 JUIN 2017

Rendez-vous dans la plus grande salle de jeux d'Europe à Paris 2^e.

"LA TÊTE DANS LES NUAGES"

Pour bien commencer l'été, nous vous attendrons pour cette soirée exceptionnelle.

Au programme : cocktail dînatoire, échanges professionnels, jeux divers et de nombreux lots à gagner.

Inscription gratuite en ligne sur le site du CLUB PRESCRIRE :

www.clubprescrire.com

ATTENTION :
clôture des inscriptions
le 23 juin 2017.



Les Entretiens de la Prescription

1 >

**HÔTEL LOGISTIQUE –
CHAPELLE INTERNATIONALE,
PARIS 18^e**

JEUDI 18 MAI 2017 À 18H00

– Maître d'ouvrage : Sogaris
– Maître d'œuvre
(mission complète) : SAGL
Architectes, membre associé
de A.26 Architectures

2 >

**CENTRE NATIONAL DE TIR
SPORTIF, CHÂTEAUROUX (36)
MARDI 13 JUIN 2017 À 18H00**

– Maître d'ouvrage : FF Tir
– Maître d'œuvre (mission
complète) : Lheudé et
L'heudé Architectes
– Entreprise : SOGEA Centre



WWW.CLUBPRESCRIRE.COM

CLUB Prescrire



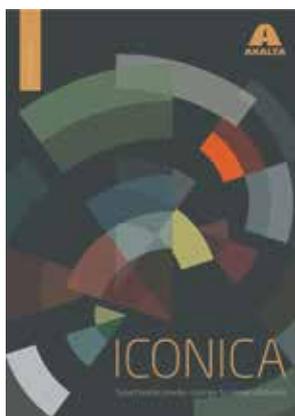
CONTACTS

Thomas Leccia, Chargé de projets
Ruth Mnamani, Responsable Administrative
29 bd Raspail – 75007 Paris
Tél. : 01 40 26 04 04 – Fax : 01 40 26 04 05
clubprescrire@clubprescrire.com

L'espace dialogue et rencontre Architectes - Industriels

LE CLUB PRESCRIRE EN BREF

Créé depuis plus de 25 ans à l'initiative de l'Unfsa, le Club Prescrire est un outil à la disposition des architectes et des industriels du bâtiment dans le domaine de la prescription. Ses rencontres professionnelles, événementielles ou institutionnelles ont pour objectif de favoriser et développer des échanges professionnels de qualité. Veille technologique et réglementaire, connaissance des contraintes et des coûts des solutions préconisées... pour l'architecte. Mise en avant des nouveautés, des spécificités, développement de la notoriété, visibilité... du côté de l'industriel.



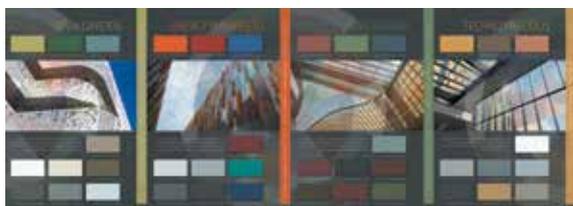
DE NOUVELLES PEINTURES EN POUDRE : ICONICA

Axalta lance ICONICA, un nouveau nuancier réfléchissant les dernières tendances du design et de l'architecture.

Les peintures en poudre d'ICONICA sont des teintes uniques et originales formulées en qualité Superdurable, créées pour répondre aux nouveaux concepts internationaux, aux évolutions technologiques et numériques.

Divisé en quatre thèmes : EDEN GARDEN – ENERGY MANIFESTO – ARTY FUSION et TECHNO PRECIOUS, ICONICA est l'outil couleur incontournable de l'architecture contemporaine : respect des ressources naturelles, intégration des bâtiments dans leur environnement.

Les ouvrages revêtus des teintes ICONICA, avec une excellente résistance aux intempéries et aux UV, garderont leur aspect esthétique unique pendant des décennies. ICONICA a été développé et organisé en collaboration avec Nelly Rodi, France.



LILIANE DURRIS

E-mail : liliane.durris@axaltacs.com

Tél. : 04 77 96 70 33

Site Internet : www.powder.axaltacs.com



UNE PORTE PEUT FAIRE BIEN PLUS que ce que vous imaginez !

Entrez partout plus confortablement que jamais grâce à **GEZE ActiveStop**, l'amortisseur qui garantit la fermeture et l'ouverture amorties des portes ainsi que leur maintien en position ouverte.

Finis les portes qui claquent, les coincements de doigts ou encore les dommages causés dans le bâti ! Grâce à ses dimensions compactes (28 mm), le système s'intègre en toute discrétion dans le vantail, s'adaptant ainsi aux plus hautes exigences esthétiques. À partir d'un angle de 25 degrés environ, la fermeture se fait en douceur et en toute sécurité. Le système ActiveStop assure également une ouverture amortie de la porte jusqu'à son angle d'ouverture maximal, réglé préalablement entre 60 et 140 degrés, ainsi que son maintien en position ouverte sans aucune aide extérieure. Le passage de la porte est très confortable, surtout lorsque des personnes ont les mains encombrées.

L'utilisation du système GEZE ActiveStop vous permet de combiner fonctionnalités, sécurité et design – et de vivre une nouvelle expérience en termes de confort.

BRUNO MONCELET

E-mail : b.moncelet@geze.com

Tél. : 01 60 62 60 96

Site Internet : www.geze.fr

ALPHA SOLAIRE, L'ALLIANCE LUMINEUSE DE LA TERRE CUITE ET DU PHOTOVOLTAÏQUE

L'ALPHA SOLAIRE est la première tuile du marché à allier le savoir-faire en terre cuite d'IMERYS Toiture à la technologie photovoltaïque.

Empruntant son esthétique à la tuile ALPHA 10 Ste Foy, l'ALPHA SOLAIRE possède les mêmes qualités que sa grande sœur :

- étanchéité héritée des propriétés de la terre cuite,
- longévité d'un matériau durable garanti 30 ans,
- qualité supérieure de l'argile Ste Foy pour une haute résistance mécanique.

Les cellules photovoltaïques intégrées à l'ALPHA SOLAIRE permettent de produire et consommer sa propre électricité en instantanée. Une solution qui répond à la RT 2012 et permet un gain sur le Cep (Consommation d'énergie Primaire) jusqu'à 12 kwh/m²/an pour onze tuiles d'ALPHA SOLAIRE.

Une pose facilitée

- Compatible avec une toiture déjà équipée en ALPHA 10 Ste Foy : tuiles et accessoires.
- Câblage des tuiles solaires simplifié et sécurisé : pas de formation spécifique nécessaire.
- Rapidité de pose jusqu'à 5 tuiles/m² grâce à sa taille équivalente à 2 ALPHA 10 Ste Foy.

Contact : Bureau d'études : be.solaire@imerys.com - 0810 148 223



VIRGINIE GAJDA

Responsable Prescription Hauts-de-France

E-mail : virginie.gajda@imerys.com

Port. : 06 08 24 83 32

Site internet : www.imerys-toiture.com

REVÊTEMENT DE SOL CAOUTCHOUC à l'aspect minéral

L'aspect minéral du norament® 926 arago se retrouve dans ses marbrures aléatoires, ses formes de surface et également dans son nom qui s'inspire de la pierre.

Ce revêtement laisserait croire que le caoutchouc est une roche, pourtant il garde toutes les qualités de souplesse avec une bonne acoustique, un confort à la marche tout en étant classé R10 (résistance au glissement).

D'une exceptionnelle résistance, il ne nécessite pas de protection de surface, ce qui permet de conserver son éclat minéral durant toute sa longue durée de vie.

Il se décline dans des tons gris en dalles de 1 004 x 502 mm de 3,5 mm d'épaisseur. Les bords peuvent être biseautés sur demande. Il existe aussi en version nTx (préencollé en usine).

Le norament® 926 arago possède l'écolabel Blauer Engel (Ange Bleu) qui certifie ses qualités environnementales.



RÉMI DUVERT

E-mail : remi.duvert@nora.com

Tél. : 01 69 33 14 53

Site Internet : www.nora.com/fr



MEMBRANE NOX-ACTIV



CANOPIA JARDIBAC

GAMME CANOPIA ET MEMBRANES NOX-ACTIV

Gamme CANOPIA, solutions de toitures-terrasses végétalisées : installée sur une étanchéité bicouche spécifique pour la végétalisation constituée de **Preflex** et **Graviflex**, la solution peut être :

- **Canopia Jardibac** : bac préculтивé avec rétention d'eau
- **Canopia Naturapente** : plaque préculтивée pour toiture en pente
- **Canopia Vegetapis** : tapis préculтивé
- **Canopia Bouture** : fragments de sédums
- **Canopia Mini-Plant** : micro-mottes
- **Canopia Expert** : végétalisation semi-intensive (réseau Exavert)
- **Canopia Jardin** : pour les toitures-terrasses jardins avec aménagement paysager

Membranes NOx-Activ, étanchéité dépolluante : destinées à des toitures-terrasses inaccessibles, les membranes **NOx-Activ** sont recouvertes d'un élément appelé Noxite. Ce dernier, à base de dioxyde de titane, provoque, par photocatalyse, la décomposition des polluants (NOx) qui sont ensuite évacués par lessivage des eaux de pluie. Les membranes **NOx-Activ** sont autoprotégées, se posent de façon traditionnelle, en neuf comme en rénovation. Procédé breveté avec Pass'Innovation et DTA (GS n°5) du CSTB.

ÉRIC LAINÉ

Directeur Prescription

E-mail : eric.laine@icopal.com

Port. : 06 81 34 10 33

Site Internet : www.siplast.fr

LES MEMBRES DU CLUB PRESCRIRE

AKZONOBEL LEADER MONDIAL DES PEINTURES EN POWDRE, PROPOSE DES REVÊTEMENTS ÉCOLOGIQUES, POUR LE THERMOLAQUAGE DES ÉLÉMENTS MÉTALLIQUES.

NADIA ROUQUETTE
E-mail : nadia.rouquette@akzonobel.com
Tél. : +33(0) 1 60 81 81 05
Site : http://www.interpon.fr

GEZE SYSTÈMES INNOVANTS POUR PORTES, FENÊTRES ET TECHNIQUES DE SÉCURITÉ

BRUNO MONCELET
E-mail : b.moncelet@geze.com
Tél. : 01 60 62 60 96
Site Internet : www.geze.fr

nora FABRICANT DE REVÊTEMENTS DE SOL ET D'ACCESSOIRES EN CAOUTCHOUC

RÉMI DUVERT
E-mail : remi.duvert@nora.com
Tél. : 01 69 33 14 53
Site Internet : www.nora.com/fr

SCHÜCO MENUISERIES ALU/PVC, FAÇADES, VERRIÈRES, BRISE-SOLEIL, STORES EXTÉRIEURS D'OCCULTATION

RÉGIS MOTTE
E-mail : rmotte@schueco.com
Port. : 06 75 48 47 58
Site Internet : www.schuco.fr

AXALTA DÉVELOPPEMENT, FABRICATION ET COMMERCIALISATION DE PEINTURES EN POWDRE THERMO-DURCISSABLES ALESTA® ET TEODUR® POUR L'ARCHITECTURE ET LA DÉCORATION.

LILIANE DURRIS
E-mail : liliane.durris@axaltacs.com
Tél. : 04 77 96 70 33
Site Internet : www.powder.axaltacs.com

ghm ECLATEC FABRICATION DE SUPPORTS ET DE MOBILIER URBAIN, LA MAÎTRISE DE LA LUMIÈRE PAR LA CONCEPTION ET LA FABRICATION DE LUMINAIRES ET DE MATÉRIEL D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

AURELIE MARLIER
E-mail : info@ghm-edatec.fr - Tél. : 03 83 39 38 88
Site Internet : http://www.ghm.fr
Site produits : http://www.edatec.com

Promat LEADER DE LA PROTECTION PASSIVE CONTRE L'INCENDIE

THIERRY CHARLES
Port. : 06 45 20 35 83
E-mail : t.charles@promat.fr
Site Internet : www.promat.fr

Siplast ÉTANCHÉITÉ BÂTIMENT ET TP, INSONORISATION, VÉGÉTALISATION ET RETENUE TEMPORAIRE DES EAUX DE PLUIE EN TERRASSE

ERIC LAINÉ
E-mail : eric.laine@icopal.com
Tél. : 01 40 96 36 58 / Port. : 06 81 34 10 33
Site Internet : www.siplast.fr

Bandalux FABRICANT DE STORES INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS, SYSTÈMES DE PROTECTION SOLAIRE ET RIDEAUX SUR-MESURE.

PERRINE STRILKA
E-mail : prescription.france@bandalux.fr
Tél. : 04 72 13 71 74
Site internet : www.bandalux.com/fr/

IMERYS Toiture FABRICATION DE TUILES ET ACCESSOIRES DE COUVERTURE EN TERRE CUITE, TUILES SOLAIRES ET PRODUITS DE BARDAGE

VIRGINIE GAJDA
E-mail : virginie.gajda@imerys.com
Port. : 06 08 24 83 32
Site internet : www.imerys-toiture.com

RECTOR RECTOR CONÇOIT ET FABRIQUE DES SOLUTIONS CONSTRUCTIVES EN BÉTON COMPLÈTES ET INNOVANTES

DENIS SCHMIT
Port. : 06 71 17 43 44
E-mail : denis.schmit@rector.fr
Site Internet : www.rector.fr

weber ENDUITS DE FAÇADES, I.T.E., SYSTÈMES DE POSE DE CARRELAGES, MORTIERS ET BÉTONS

JEAN-CLAUDE GIRAUD
Tél. : 01 60 62 13 51
Port. : 06 07 66 13 50
E-mail : jean-claude.giraud@saint-gobain.com
Site Internet : www.weber.fr

CEMEX FOURNISSEUR DE BÉTONS, SABLES ET GRAVIERS POUR PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS

LUCIA ALARCON RUIZ
E-mail : lucia.alarconruiz@cemex.com
Tél. : 01 49 79 37 50
Site internet : www.cemexbetons.fr

LAFARGE CIMENTS - CHAUX GRANULATS - BÉTONS STRUCTURELS, DÉCORATIFS, ISOLANTS, PÉRMÉABLES - CHAPES FLUIDES - BÉTON DUCTAL®

ALAIN BIRAULT
E-mail : alain.biraault@lafarge.com
Port. : 06 03 58 41 24
Site Internet : www.lafarge.com

SAINT-GOBAIN GLASS SAINT-GOBAIN GLASS PRODUIT ET COMMERCIALISE UNE GAMME DE PRODUITS VERRIERS DESTINÉS À ASSURER ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET CONFORT DANS LE BÂTIMENT

BRUNO CARREL
E-mail : bruno.carrel-billiard@saint-gobain.com
Tél. : 06 65 82 34 03
Site Internet : www.saint-gobain-glass.com
www.glassolutions.fr

YFONG FABRICANT DE BÉTON CELLULAIRE YFONG POUR LA CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION DE MAISONS INDIVIDUELLES, LOGEMENTS COLLECTIFS, BÂTIMENTS TERTIAIRES...

CÉLINE BROCHEREUX
E-mail : celine.brochereux@yella.com
Port. : 04 74 28 90 15
Site Internet : www.yfong.fr

Ferrocem FABRICANT DE PLAQUES DE GYPSE RENFORCÉ PAR FIBRES ET DE PLAQUES À BASE CIMENT.

MARION DIAZ
E-mail : marion.diaz@xella.com
Port. : 06 45 28 33 21
Site Internet : www.ferrocem.fr

MANTION SPÉCIALISTE EUROPÉEN DES SYSTÈMES COUSSANTS POUR L'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR. DÉPLACEMENT MANUEL OU MOTORISÉ DE PORTES EN BOIS OU EN VERRE

STELLA NANECOU
E-mail : s.nanecou@mansion.com
Tél. : 03 81 50 56 77
Site Internet : www.mansion.com - www.la-porte-en-verre.com

SOPREMA SPÉCIALISTE MONDIAL DES PRODUITS D'ÉTANCHÉITÉ DEPUIS 1908

THIERRY SONET
E-mail : tsonet@soprema.fr
Tél. : 04 90 82 79 66
Site Internet : www.soprema.fr

CLUB PRESCRIRE

THOMAS LECCIA, RUTH MNAMANI
29 bd Raspail - 75007 Paris
Tél. : 01 40 26 04 04 - Fax : 01 40 26 04 05
clubprescrire@clubprescrire.com

VIE DES RÉGIONS

Syndicat des Architectes de la Côte d'Azur www.lesaca.fr



De gauche à droite : Alain Belhassen, André Biancheri, Christian Chaperon, Sophie Delage, Christophe Erades, Pierre-Olivier Fouqué, Céline Gabrielli, Sandrine Greleau, Nicolas Heams, Ludivine Lammens, Matthieu Marin, Sophie Nivaggioni, Chantal Sallet Guérin, Luc Svetchine et Michaël Zander.

Une nouvelle équipe dirigeante

Le 12 janvier 2017 se tenait l'Assemblée Générale du SACA au cours de laquelle nous avons procédé au renouvellement et élection du Conseil. Les 15 adhérents ayant fait acte de candidature ont présenté leurs motivations. Tous ont été élus.

Le Conseil nouvellement élu a élaboré, à huis-clos, la composition du **nouveau Bureau** : président : Matthieu Marin ; secrétaire générale : Sandrine Greleau ; vice-présidents : Alain Belhassen, Christian Chaperon, Sophie Nivaggioni ; trésorier : Michaël Zander

Formation BIM Management

Le SACA accueille dans ses locaux la formation GEPA " BIM Management pour les architectes " les **22, 23, 24, 30 et 31 mai 2017**. Objectifs : transformer son agence vers le BIM, répondre à un appel d'offres en BIM, rédiger son protocole BIM, réaliser une synthèse d'études en BIM, mettre à jour le BIM pendant le chantier, gérer un projet collaboratif avec son logiciel
Durée : 5 jours en management de projet BIM

Syndicat du Rhône www.sar69.com

Bureau du SAR 2017 : président : Jean-Michel Woulkoff ; vice-présidents : Thierry Kaepelin, Philippe Reach ; trésorier : Mathieu Cadic ; secrétaire : Joseph Rigot ; secrétaire générale : Sylvie Bourreau

Le Syndicat des Architectes du Rhône œuvre depuis près de 100 ans pour la défense des intérêts des architectes. Fort de ses 128 membres, il organise, coordonne, participe à un grand nombre de manifestations sur le territoire de la Métropole et sur le département du Rhône.

Le SAR mène des actions informatives et festives (Fête des Architectes) et des actions de promotion de la profession, en participant à différents salons (Architect@Work, Salon de l'immobilier, Salon du Bois...)

Mais aussi et surtout, **le SAR positionne son action sur la défense de la profession et de ses pratiques professionnelles**. Clef de voûte de notre action, notre commission honoraires organise une veille des marchés publics, notamment face à la problématique des MAPA dans le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre ; porte un œil critique sur le dumping des honoraires ; détecte les offres anormalement basses.

Pour l'ensemble de ces actions, la commission communication veille en permanence à la diffusion de l'information de l'Unsa et du SAR par les infos-SAR, le site internet, Facebook <https://www.facebook.com/Architectes69> ou encore la newsletter du SAR...

Union Marnaise des Architectes

Inactive depuis 2012, l'Union Marnaise des Architectes a repris vie avec son nouveau Bureau composé de : Laure-Anne Geoffroy, présidente ; Jean-Christophe Ferrando, vice-président ; Audrey Jacquinot, trésorière ; Élise Camus, secrétaire.

Notre objectif est avant tout de créer du lien et d'échanger sur nos pratiques pour ensuite pouvoir construire des actions communes à destination des décideurs locaux en tant que syndicat, défenseur de la profession et des professionnels que nous sommes.

Nos rencontres mensuelles se déroulent sous forme de café-Archi où nous abordons des thèmes relatifs à notre quotidien d'architecte. Nous organiserons en cours d'année des rencontres/conférences et des visites de chantier.

Vous pouvez nous suivre sur notre page Facebook (UMA) ou nous contacter par e-mail : unionmarnaisedesarchitectes@gmail.com.



Unsa Lorraine www.unsa-lorraine.com

Le Forum International Bois Construction les 6 et 7 avril 2017 à Nancy

Avec des exposants de toute l'Europe et la tenue de 17 ateliers-conférences par les plus grands spécialistes européens du bois (chercheurs, ingénieurs et architectes), ce forum est l'un des plus importants d'Europe. Les architectes y ont toute leur place, et l'Unsa Lorraine aussi, avec un stand dédié. De plus, l'événement a été mis à profit pour fonder officiellement la nouvelle union régionale des syndicats d'architectes du Grand Est, le 7 avril.

Pour en savoir plus : unsa-lorraine@archilink.com

LE TABLEAU CI-DESSOUS FAIT SUITE AUX DIFFÉRENTES COMMISSIONS TERRITORIALES PARI-TAIRES (CTP) INTERVENUES ENTRE OCTOBRE 2016 ET JANVIER 2017.

À noter : à l'heure où nous rédigeons cet article, certaines commissions n'ont pas encore trouvé d'accord. Nous vous invitons à consulter le site internet de l'Unfsa ou de la branche architecture pour avoir plus d'information.

ÉTAT DES LIEUX

DE LA VALEUR DU POINT 2017 AU 24 FÉVRIER 2017

Région	VP 2016	VP 2017	Date d'entrée en vigueur de la VP 2017
ALSACE	7,54 €	7,61 €	1 ^{er} janvier 2017
AQUITAINE	7,67 €		Désaccord - En attente
AUVERGNE	7,61 €	7,68 €	1 ^{er} janvier 2017
BOURGOGNE	7,61 €	7,69 €	1 ^{er} janvier 2017
BRETAGNE	7,54 €	7,61 €	1 ^{er} janvier 2017
CENTRE	7,58 €	7,65 €	1 ^{er} janvier 2017
CHAMPAGNE-ARDENNE	7,46 €		Désaccord - En attente
CORSE	7,60 €	7,68 €	En attente d'extension
FRANCHE-COMTÉ	7,60 €		Désaccord - En attente
GUADELOUPE	7,59 €	7,65 €	1 ^{er} janvier 2017
GUYANE	7,57 €		Désaccord en attente
ÎLE DE FRANCE ZONE 1 (75, 92, 93, 94)	8,11 €	8,18 €	1 ^{er} janvier 2017
ÎLE DE FRANCE ZONE 2 (77, 78, 91, 95)	8,01 €	8,08 €	1 ^{er} janvier 2017
LANGUEDOC-ROUSSILLON	7,42 €	7,49 €	1 ^{er} janvier 2017
LIMOUSIN	7,84 €	7,91 €	En attente d'extension
LORRAINE	7,44 €	7,52 €	1 ^{er} janvier 2017
MARTINIQUE	7,59 €	7,66 €	1 ^{er} janvier 2017
MIDI-PYRÉNÉES Haute Garonne pour coef. ≤ à 320,	7,59 €		Désaccord - En attente
MIDI-PYRÉNÉES Haute Garonne pour coef. > à 320	7,52 €		Désaccord - En attente
MIDI-PYRÉNÉES autres départements pour coef. ≤ à 320	7,48 €		Désaccord - En attente
MIDI-PYRÉNÉES autres départements pour coef. > à 320	7,42 €		Désaccord - En attente
NORD-PAS DE CALAIS	7,49 €	7,57 €	1 ^{er} janvier 2017
BASSE NORMANDIE	7,63 €	7,70 €	1 ^{er} janvier 2017
HAUTE NORMANDIE	7,62 €	7,69 €	1 ^{er} janvier 2017
PAYS-DE-LA-LOIRE	7,60%		Désaccord - En attente
PICARDIE	7,35 €	7,42 €	1 ^{er} janvier 2017
POITOU-CHARENTES	7,43 €	7,51 €	1 ^{er} janvier 2017
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	7,61 €	7,68 €	1 ^{er} janvier 2017
RÉUNION	7,54 €		En attente
RHÔNE-ALPES départements 01, 38, 69, 73, 74	7,67 €	7,74 €	En attente d'extension
RHÔNE-ALPES départements 07, 26, 42	7,58 €	7,65 €	En attente d'extension

Focus sur la date d'application de ces différents accords

1 – Pour les adhérents à l'Unfsa signataire des accords.

Des accords applicables à partir du 1^{er} janvier 2017 (uniquement aux parties signataires)

Au regard du Code du travail et de notre convention collective, nous vous rappelons que l'entrée en vigueur de la valeur du point 2017 de votre région s'applique à compter du 1^{er} janvier 2017 aux entreprises adhérentes au(x) syndicat(s) d'employeurs signataire(s) de l'accord régional de salaire minimum conventionnel.

2 – Pour les non adhérents ou les régions pour lesquelles l'Unfsa n'est pas signataire de l'accord.

Dans ces deux situations, l'entrée en vigueur de la valeur du point 2017 de votre région ne s'appliquera qu'au 1^{er} jour suivant la publication au Journal Officiel de l'arrêté d'extension de l'accord.

Les entreprises des régions concernées peuvent néanmoins décider d'appliquer ces nouvelles valeurs de point à leurs salariés sans attendre la publication de l'arrêté d'extension.

Qu'est-ce qu'une procédure d'extension ?

La procédure d'extension consiste à rendre applicable, par arrêté ministériel, une convention ou un accord collectif à tous les salariés et employeurs compris dans son champ d'application. La convention ou l'accord étendu s'applique ainsi aux entreprises qui ne sont pas adhérentes à l'une des organisations signataires.

Marie-Charlotte Colmant,

Co-responsable des affaires juridiques & sociales de l'Unfsa

Légende du tableau :

1^{ER} JANVIER 2017 (UNFSFA SIGNATAIRE) :

l'accord est applicable au 1^{er} janvier 2017.

EN ATTENTE D'EXTENSION (Unfsa non signataire) :

l'Unfsa n'est pas signataire. Dans ce cas, les entreprises adhérentes à l'Unfsa doivent attendre l'arrêté d'extension (le délai d'extension est en moyenne de 4 à 6 mois).

DÉSACCORD - EN ATTENTE : les CTP se sont réunis mais n'ont pas trouvé d'accord. La CPNCC doit se saisir afin de fixer la valeur du point applicable sur le territoire concerné.

SELON LE CODE DU TRAVAIL, L'EMPLOYEUR DOIT "évaluer les risques qui ne peuvent être évités". Le décret du 5 novembre 2001 a formalisé cette obligation en imposant leur transcription dans le document unique d'évaluation des risques (DUER).

FOCUS SUR LE DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES (DUER)

En effet, selon ce décret, chaque employeur doit transcrire et mettre à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques professionnels identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise ou de l'établissement.

Retour sur ce document obligatoire que chaque entreprise se doit de constituer sous peine de sanctions.

Quel est l'objectif de ce document unique d'évaluation des risques ?

L'objectif est d'identifier les dangers auxquels sont exposés les salariés et d'évaluer le risque lié à cette exposition. À la suite de cette évaluation, l'employeur met en œuvre les actions de prévention garantissant un meilleur niveau de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs.

Quelle forme le document unique d'évaluation des risques doit-il prendre ?

Le format de ce document unique est libre et peut prendre une forme papier ou numérique. Généralement la présentation se fait par tableau et par unité de travail.

À quel moment ce document doit-il être mis à jour ?

Ce tableau doit être mis à jour annuellement et lors de tout changement ayant un impact sur les conditions de travail.

Remarque : le code du travail offre une tolérance aux entreprises de moins de 11 salariés. En effet, pour ces entreprises, l'actualisation du document unique peut être moins fréquente, à la condition que "soit garanti un niveau équivalent de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs".

Quelles sont les sanctions encourues par l'employeur ?

Les entreprises qui ne souscrivent pas à cette obligation de rédaction ou de mise à jour sont passibles d'une contravention pénale de 5^e classe, soit d'une amende de 1 500€ ou de 3 000€ en cas de récidive.

Qui doit avoir accès à ce document ?

Ce document doit notamment, sous peine de délit d'entrave, être tenu à la disposition des personnes suivantes :

- des membres du comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)
- des délégués du personnel
- du médecin du travail
- de l'inspecteur du travail

À noter : le fait de porter ou de tenter de porter atteinte à l'exercice régulier des fonctions des délégués du personnel et des membres du CHSCT est puni d'une amende de 7 500€.

Il doit également être mis à disposition des salariés sous peine

d'être puni d'une contravention de 4^e classe (amende d'un maximum de 750€ applicable autant de fois qu'il y a de travailleurs concernés).

À noter : un avis indiquant les modalités d'accès des travailleurs au document unique doit être affiché à une place convenable et aisément accessible dans les lieux de travail.

Quel est le contenu d'un document unique d'évaluation des risques ?

Le code du travail est très succinct et n'évoque qu'un "inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise ou de l'établissement".

À noter : l'employeur doit évaluer l'ensemble des risques auxquels sont soumis les salariés de son entreprise, ce qui inclut les risques psychosociaux (dits "RPS").

Que signifient les risques psychosociaux ?

Les risques psychosociaux recouvrent les risques professionnels qui portent atteinte à l'intégrité physique et à la santé mentale des salariés. C'est une notion multifactorielle qui comporte une dimension subjective. Il n'existe pas de définition des risques psychosociaux dans le Code du travail, ni de définition officielle.

Sous RPS, on entend : le stress, les violences internes (violences physiques, harcèlement moral, harcèlement sexuel, etc.), et les violences externes (insultes, menaces, exercées par des personnes extérieures à l'entreprise).

À retenir : plus qu'un simple inventaire, ce document obligatoire est un outil essentiel pour lancer une démarche de prévention dans l'entreprise et la pérenniser. Il est donc un indicateur d'appréciation de l'obligation de sécurité de résultat de l'employeur qui engage sa responsabilité pénale en cas d'omission.

Besoin d'établir un document unique d'évaluation des risques dans votre entreprise ?

Dans le cadre de la branche Architecture, Malakoff Médéric met à disposition de ses clients une "solution document unique en ligne et son guide méthodologique". Ce service en ligne permet à chaque chef d'entreprise d'établir en toute autonomie son propre document unique d'évaluation des risques.

Les données communiquées par l'entreprise dans le cadre de son utilisation du service et les résultats liés à la réalisation de ses documents uniques bénéficient d'un traitement confidentiel, auquel Malakoff Médéric n'a pas accès.

Pour en savoir plus sur ce service, le service juridique de l'Unsa est à la disposition de ses adhérents.

Marie-Charlotte Colmant,

Co-responsable des affaires juridiques & sociales de l'Unsa



DURANT L'ANNÉE 2016, j'ai pu mesurer l'impact de la formation continue sur nos pratiques professionnelles et, plus que jamais, suis convaincu, que seule la formation tout au long de la vie nous amène vers l'excellence.

“LA FORMATION EST UN INVESTISSEMENT D'AVENIR ET D'EXCELLENCE !”



Antoine Daudré-Vignier,
président du GEPA

Dans un contexte concurrentiel toujours plus exigeant, cette excellence demeure l'arme la plus efficace pour exercer nos missions avec l'entière satisfaction de nos maîtres d'ouvrage.

L'exercice de notre profession requiert des connaissances toujours plus nombreuses et toujours plus complexes et la difficulté réside dans la capacité à identifier parmi le champ des connaissances, celles devenues indispensables. En effet, les qualifications acquises et l'expérience ne sauraient nous soustraire à la nécessité d'une formation continue.

Notre environnement professionnel se modifie constamment sous la pression des nouvelles technologies, notamment par l'acquisition de ce nouveau mode de production : BIM.

En 2016, le GEPA a su proposer une offre de formation pertinente spécifiquement conçue pour les architectes “BIM Management pour les Architectes”. Cette dynamique n'était pas nouvelle, mais, me semble-t-il, nous avons renforcé notre capacité à travailler avec le Club BIM Prescrire dans le cadre du BIM Prescrire Tour et proposer ainsi un programme de formation au plus près des attentes des architectes sur l'ensemble du territoire.

Le renforcement de nos synergies est la condition sine qua non du bon développement de nos structures. Le GEPA, organisme de formation des architectes créé par l'Unsa et le Conseil National de l'Ordre des Architectes en 1968, demeure la parfaite illustration.

J'ai pleinement conscience de l'importance du soutien de nos partenaires, les syndicats locaux, car ils sont les meilleurs relais pour le déploiement de notre offre de formation en région. Sans cette force de frappe, le GEPA ne pourrait pas diffuser son offre de formation à tous nos confrères.

Merci encore à nos syndicats locaux pour l'aide précieuse et efficace qu'ils veulent bien apporter au GEPA dans la mise en place de la formation du permis d'aménager. Cette formation permettra à l'architecture de reprendre la place dont elle était privée pour offrir enfin au pays des aménagements et des paysages harmonieux et cohérents.

La formation est un investissement d'avenir et de performance !
Formons-nous !



- Retraite
- Prévoyance
- Santé
- Épargne**
- Dépendance

CAPITALISER SUR SES EMPLOYÉS C'EST AUSSI LES AIDER À ÉPARGNER

83 %*

DES SALARIÉS DES PETITES ENTREPRISES N'ONT PAS ACCÈS À UN DISPOSITIF D'ÉPARGNE SALARIALE.

Qui a dit qu'une petite entreprise ne pouvait pas offrir de grands bénéfices ?

Parce que l'épargne salariale doit être accessible à tous, **Humanis** propose aux TPE des solutions adaptées à leur taille et la possibilité pour les salariés de faire évoluer librement leur épargne, en fonction de leurs besoins. Humanis est un groupe paritaire et mutualiste à but non lucratif.

humanis.com



Solutions d'épargne salariale commercialisées par Inter Expansion - Fonsepser - Siège social : 141 rue Paul Vallant, Coubertier - 92240 Malakoff. Entreprise d'investissement agréée en date du 23/12/2013 sous le CIB n° 11303 Y - Société anonyme à conseil d'administration au capital de 22 790 020€ - RCS : 538 045 964 Paris - N° TVA intracommunautaire : FR 92 538 045 964 - Code APE : 6430Z

LE DÉCRET DU 27 FÉVRIER 2017 RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT DU PROJET ARCHITECTURAL EXIGE, À PARTIR DU 1^{ER} MAI 2017, de recourir à un architecte pour établir un projet architectural, paysager et environnemental d'un lotissement dont la surface de terrain à aménager est supérieure à 2 500 m².

ACTUALITÉ : LE PERMIS D'AMÉNAGER

Nouvelles obligations, nouvelles missions !

Depuis la rentrée 2017, le GEPA vous propose sa nouvelle formation : "Le Permis d'aménager ou l'outil pour la qualité du projet d'aménagement".

Ses objectifs

- repositionner l'architecte au centre du dispositif de l'aménagement du territoire,
- connaître le nouveau contexte réglementaire et les principes fondamentaux du PAPE,
- comprendre et analyser la nature et le contenu des missions d'aménagement,
- se démarquer dans les réponses aux appels d'offres.

Le + formation

Une journée proposée sous forme d'un module indépendant, 2 à 3 semaines plus tard avec une visite de site le matin et un exercice concret l'après-midi, portant sur l'étude du site.

Découvrez notre programmation et inscrivez-vous à la session de votre région :

Dates

- 27 et 28 avril 2017
- 4 et 5 mai 2017
- 11 et 12 mai 2017
- 31 mai - 1^{er} et 2 juin 2017
- 1^{er} et 2 juin 2017
- 6-7 et 8 juin 2017
- 19 et 20 juin 2017
- 29 et 30 juin 2017
- 2nd semestre 2017
- 2nd semestre 2017
- 2nd semestre 2017

Lieux

- Paris
- Valence ou Annecy*
- Lyon
- Guyane
- Strasbourg
- Martinique
- Amiens
- Lyon
- Nice*
- Marseille*
- Montpellier*

* en cours de programmation

Des sessions ont déjà eu lieu à Paris, Caen et Lyon. Deux participants témoignent :

"Notre atelier, spécialisé dans le logement, élabore régulièrement des projets d'ensembles immobiliers. Ces projets font l'objet de Permis de Construire Valant Division mais les enjeux sont les mêmes en termes de qualité d'aménagement du territoire qu'à l'occasion des Permis d'Aménager. Or, si nous les concevons seuls, de l'aménagement urbain au bâti, nous n'intervenons pas dans l'élaboration des lotissements pour nos mêmes clients, ou ponctuellement, de façon trop informelle bien que sensiblement efficace.

Alors que la loi CAP prévoit l'intervention d'un architecte pour les PA, il est nécessaire d'anticiper la demande à venir de nos maîtres d'ouvrage concernant les lotissements, particulièrement, dans le contexte de crispation entre les architectes et les géomètres, bien forcés demain d'additionner leurs compétences en faveur de la qualité urbaine et paysagère.

Mais, il faut réussir à se positionner et faire valoir que notre intervention est un atout dans le projet, et non une contrainte pour les lotisseurs et les futurs habitants qui construiront, ici, leur maison, avec ou sans architecte.

Si la formation de deux jours ne peut dispenser un mode d'emploi facile et systématique pour le montage d'un dossier de PA, tant le sujet est vaste, elle rappelle les enjeux fondamentaux du projet urbain, le contexte réglementaire qui l'encadre et les compétences à mobiliser pour le mener à bien. Elle redonne envie de prendre toute sa place dans l'aménagement du territoire et d'affirmer notre savoir-faire dans les processus qui le déterminent."

Madaud Gatineau,
Agence d'architecture Bellière
Manière, Villers-Cotterêts (02)

"Cette formation permet de découvrir l'ampleur des études à réaliser avant le dépôt d'un permis d'aménager. Les points forts tels que la programmation urbanistique à l'échelle du territoire, les aspects financiers, juridiques, les prescriptions architecturales, la transformation de l'écosystème du site (eaux, végétation, sols, voies...) sont abordés par le biais d'études de cas présentées par les formateurs passionnés par leur métier."



Caroline Berlioz-Curlet,
b c 2 A R c h i t e c t e,
Saint-Bonnet-de-Mure (69)

INTERROGER LINA GHOTMEH SUR SON PARCOURS ET SA VISION DE L'ARCHITECTURE, C'EST VOYAGER DU LIBAN À LA FRANCE, EN PASSANT PAR L'ANGLETERRE. C'EST RÊVER AUSSI UN PEU...

Née à Beyrouth – ville dont l'histoire a fortement influencé son parcours – elle étudie au Lycée français avant d'entamer ses études d'architecture au sein de l'Université américaine. Nourrie de ce multiculturalisme, Lina développe sa propre vision de l'architecture. À la fois individuelle et collective, objective et subjective, créative et transversale, elle sera avant tout humaine.



LINA GHOTMEH ASSOLINE

Lina Ghotmeh
Architecte

L'ARCHITECTE ENTRE RÊVE ET RÉALITÉ

ENTRETIEN AVEC LINA GHOTMEH



Musée National Estonien à Tartu – Au site d'implantation prévu au concours, les architectes Dorell, Ghotmeh et Tane lui ont préféré une ancienne piste d'aviation datant de l'occupation soviétique. Un pari osé.

Très rapidement après vos études, vous avez débuté votre parcours professionnel dans des agences à dimension internationale.

Avant même d'être diplômée, j'ai travaillé chez Jean Nouvel sur plusieurs projets. Après mon diplôme, je suis partie à Londres pour travailler sur un projet qu'il avait avec Foster & Partners, une collaboration très intéressante entre deux grosses agences très différentes dans leur approche. C'est à cette occasion que je découvre le concours ouvert pour la réalisation du Musée Estonien, un projet colossal de 34 000 m² ouvert à l'international, une réelle opportunité car habituellement, ce genre de projet passe toujours par candidature. C'est à cette même période que je fais la connaissance de Dan Dorell et Tsuyoshi Tane, à qui je propose de partager l'aventure. Quelques mois plus tard, nous remportons le concours.

Comment l'alchimie a-t-elle opéré au sein de ce trio cosmopolite ?

Je crois que c'est Londres qui nous a réunis, cette ville de brassage où nous venions tous les trois d'horizons différents, mais c'est aussi le destin, je crois qu'on ne peut pas tout expliquer. Cette collaboration a été très spontanée et intuitive, on a appris à se connaître à travers ce projet qui a duré 10 ans.

Pourquoi avoir choisi Paris pour monter votre structure ?

Lorsque j'ai appris que nous avions gagné le concours, j'étais devant le Centre Pompidou, tout un symbole ! Paris, ville d'Histoire et de patrimoine, dotée d'une forte urbanité à dimension humaine, s'est donc imposée comme lieu de vie et de travail. L'architecture est une part très importante de la culture française, elle est en l'expression, cela correspondait à la philosophie d'architecture que je souhaitais mettre en place.

En 2007, nous avons remporté les NAJA 07'08 (Nouveaux Albums des Jeunes Architectes) attribués par le ministère de la Culture. Cette distinction a renforcé notre lien français.

Nous avons créé notre société pour pouvoir signer le contrat du Musée Estonien. Nous étions jeunes et avons dû soutenir notre projet auprès des plus hautes autorités estoniennes. Fort heureusement, le Gouvernement commençait à se renouveler, le Directeur de l'urbanisme et le ministre de la Culture étaient très jeunes et ont contribué à apporter un nouveau souffle aux projets architecturaux. Les architectes estoniens se voient confier des projets dès la sortie de l'école ! Le contexte politique a beaucoup joué en faveur de ce projet, le pays avait gagné son indépendance en 1991 et rejoint l'Union européenne en 2004 ; et le désir de construire ce bâtiment participait de ce nouvel élan.



© LINA GHOTMEH

Projet Ré-alimenter Masséna – Réinventer Paris / en cours avec Lina Ghotmeh – Architecture

Il aura fallu deux ans, de 2005 à 2007, pour élaborer le contrat car nous tenions à des conditions de travail qui nous permettent de réaliser un projet de qualité. Or il existait un décalage entre les honoraires et la conception même de maîtrise d'œuvre par rapport à la France. En Estonie, et en cette période, il n'y avait pas de conception globale de maîtrise d'œuvre, l'architecte étant plutôt perçu comme un artiste qui n'aura qu'un suivi "artistique" sur le projet.

Nous avons également dû faire face à un certain nombre d'oppositions et de nombreux débats sur son emplacement – en bout d'une piste d'aviation datant de l'occupation soviétique, symbole d'une page d'histoire douloureuse pour les Estoniens – et sa raison d'être. Pour tout cela et pour l'impact que le bâtiment a aujourd'hui, ce projet a vraiment été passionnant.

Ce projet a mis 10 ans à voir le jour. Quelle a été la vie de l'agence Dorell Ghotmeh et Tane pendant ce temps ? Était-il son unique raison d'être ? Enfin est-ce que décrocher ce concours vous a permis d'accéder à d'autres projets à dimension internationale ?

Ce projet a reçu un bel écho médiatique dès qu'il a été primé, évidemment cela nous a ouvert des portes mais il nous a demandé beaucoup de présence sur place, nous étions très mobilisés. Il était donc le cœur de notre activité, ceux qui gravitaient autour étaient beaucoup plus petits. Nous avons néanmoins répondu à plusieurs concours et avons réalisé de nombreux projets de scénographie. Malgré cette association forte, nous avons continué à mener nos projets individuellement. Nous aurions pu poursuivre l'aventure ensemble mais chacun a repris son chemin, aussi naturellement que cela s'est fait pour nous réunir.

Je pense que l'architecture est un métier qui requiert à la fois un travail collectif et une vision individuelle. Même si durant ces dix années, nous nous sommes enrichis les uns les autres, nous avons conservé nos manières respectives de concevoir, notre philosophie propre.

Un tel projet aurait-il pu voir le jour en France ?

Probablement oui, le Centre Georges Pompidou a bien été réalisé ! Mais c'était aussi une autre époque. Je pense qu'il aurait sans doute pu voir le jour mais peut-être en 20 ans au lieu de 10. En France, la réglementation et les processus administratifs allongent considérablement l'échelle de temps. L'accès à la commande est également un frein, on est fréquemment cloisonnés par type de projets – on va par exemple confier des crèches à des architectes qui en ont déjà conçues – même si cela a tendance à évoluer.

Que tirez-vous de cette aventure du Musée estonien et de cette association ?

Je vais paraître un peu utopiste mais cela me fait dire que tout est possible. Il faut vivre ses ambitions et croire en son rêve. C'est l'envie, l'énergie et la détermination qui créent un projet. Finalement ce musée tenait de l'utopie, personne ne croyait que le bâtiment verrait le jour !

On est capable d'aller loin en réfléchissant l'architecture autrement. C'est toute la complexité de notre métier, il ne se limite pas au dessin, il faut être aussi sociologue, économiste, financier, savoir écouter toutes les parties prenantes, partager, être exigeant avec soi et les autres. On est architecte à plein temps, on ne s'arrête pas en quittant son agence, c'est une raison de vivre. Et dans cette réalité, on continue à rêver...

Propos recueillis par Sophie Chauvin – Editions PC

Logements et Galeries d'Art -Beyrouth, Liban / en cours avec Lina Ghotmeh – Architecture



© LINA GHOTMEH

SENSIBILISER LES JEUNES ET LES ENFANTS À L'ARCHITECTURE, À LA VILLE ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE EST UNE URGENCE, UN IMPÉRATIF VITAL. En accédant à la connaissance dans ces domaines, ils seront – une fois devenus des citoyens adultes – en mesure de faire entendre leur voix, d'exercer une influence sur les stratégies politiques, économiques et sociales qui contribuent à l'élaboration de leurs villes et de leur environnement.

LES CUBES D'OR DE L'UIA ARCHITECTURE & ENFANTS

3^E ÉDITION – PALMARÈS FRANCE



Le Prix UIA Les Cubes d'Or Architecture & Enfants récompense les personnes et/ou les organisations qui développent la connaissance de l'architecture ciblée vers les jeunes et les enfants – de la maternelle jusqu'à 18 ans révolus –, et qui les aident à comprendre la conception architecturale et les différents processus d'élaboration de leur environnement. Ce prix n'est pas un concours pour lequel les participants conçoivent spécialement une proposition ou un projet. Il récompense une activité, des événements et des productions réalisées ou en cours dans la période des trois ans située entre les Congrès des Architectes de l'UIA.

Les lauréats de la troisième édition du Prix de l'UIA des Cubes d'Or Architecture & Enfants seront annoncés pour le 26^e Congrès des Architectes de l'UIA à Séoul en Corée du Sud début septembre 2017. Tous les projets nationaux nominés par les pays participants ainsi que les lauréats y seront exposés.

Le Conseil International des Architectes Français (CIAF), Section Membre de l'Union Internationale des Architectes (UIA) a organisé l'appel aux projets au niveau national.

Le Palmarès du Prix UIA Les Cubes d'Or Architecture & Enfants en France

Le CIAF a reçu, dans les catégories suivantes : Écoles : 2 projets, Institutions : 7 projets, Médias écrits : 4 projets, Médias audiovisuels : 1 projet. Au total, 14 candidatures de qualité ont concouru pour être lauréates aux nominations nationales en vue du Prix International.

Le jury national s'est réuni le 17 février dernier au siège du CIAF à Paris. Il était composé de :

- **Président du jury : Philippe Madec**, architecte, urbaniste, professeur et écrivain ;
- **Membres :**
- **Chantal Herrmann**, fondatrice et directrice du magazine *Paris Mômes* ;
- **Dominique Ducamus**, professeur des écoles, ambassadrice de eTwinning à Paris ;
- **Sabine Fournal**, architecte, Secrétaire nationale de l'Unfsa ;
- **Vincent Defos du Rau**, architecte, conseiller national de l'Ordre des architectes.

Pour la 3^e édition du Prix, le jury national a sélectionné les nominés français suivants :

Catégorie 1 – Écoles :

Projet N°8 – Candidature : Collège La Salle, Avignon

Membres de l'équipe : Camille LAINNEME

Titre du projet : Dans la peau d'un architecte De Stijl

Catégorie 2 – Institutions :

Projet n°5 – Candidature : Territoire Pionniers MA Normandie

Membres de l'équipe : Elisabeth TAUDIERE

Titre du projet : La Ville réinventée. Minicitylab

Catégorie 3 – Médias écrits :

Projet n°2 – Candidature : EXTRA Editeur

Membres de l'équipe : Fanny Millard, Zora Sander, Camille Auburtin, DRAC, Canopée 33, et DSDEN, Ecole Castillon la bataille, Sainte Foy la Grande, St Avit St Nazaire, St Magne de Castillon (33)

Titre du projet : Basic Space

Catégorie 4 – Médias audiovisuels :

Projet n°11 – Candidature : Céline SARAIVA

Titre du projet : Archiptits Artplatform

Et compte tenu de la qualité du projet a choisi d'attribuer en plus une **Mention dans la catégorie 2 – Institutions :**

Projet n°10 – Candidature : ARDEPA

Membres de l'équipe : Camille PICOT

Titre du projet : Journée nationale de l'architecture

La sélection par le jury international des lauréats parmi les nominés nationaux se déroulera début avril 2017.

Pour en savoir plus : www.architectureandchildren-uia.com

PARTENARIAT

ENTRE LE CONSEIL RÉGIONAL ET L'UNSA ÎLE-DE-FRANCE

Les dernières décisions du Conseil régional d'Île-de-France vont **dans le sens de nos propositions** faites auprès des différents membres de l'exécutif de la région, rencontrés ces derniers mois, à savoir :

- mise en place d'expérimentation avec des subventions régionales pour le développement **de la qualité architecturale** des projets d'équipements portés par les collectivités ;
- favoriser **l'émergence de talents naissants** et l'accès à la commande des jeunes agences sans référence ;

- lancement d'un plan d'urgence pour les lycées avec création pour chaque établissement d'un " **carnet d'identité et de santé** ";
- facilité apportée pour **l'accès des TPE-PME**, aux marchés publics régionaux.

Nous poursuivons notre action dans le but de **replacer l'architecte au cœur des politiques d'aménagement des territoires** régionaux.

L'UNSA ÎLE-DE-FRANCE :

UNION DES HUIT SYNDICATS DÉPARTEMENTAUX



L'Unsa Île-de-France vit une **très belle aventure humaine et syndicale** en complémentarité et en appui des actions menées par les huit syndicats départementaux de la région. Au fil des mois, notre union régionale devient un partenaire reconnu, en particulier du Conseil régional, de la Métropole du Grand Paris, de l'Association des Maires de l'Île-de-France et de la Ville de Paris.

Rien n'aurait été possible sans le **dynamisme d'une équipe motivée et solidaire**.

Didier Chinardet, président

Unsa 75 - Syndicat des architectes de Paris

Rejoignez-nous sur les pages Facebook et LinkedIn Unsa75



Il est indispensable que les **architectes s'unissent** pour représenter une entité forte par le nombre d'adhérents et la diversité des pratiques professionnelles. Il est indispensable de **briser l'individualisme** pour une meilleure compétitivité. Il est indispensable d'être constamment à **l'écoute des évolutions** de la législation et des mutations de notre métier, de les analyser, de réagir, de proposer et de

s'unir pour nous faire entendre.

François Barbier, président

Unsa 77 - Syndicat des Architectes de Seine-et-Marne

www.architectes77.fr



Notre syndicat (SASM) est un syndicat professionnel qui **valorise le rôle des architectes** et défend leurs intérêts. Cet engagement au service des architectes a pour objet d'offrir de multiples opportunités de rencontres et d'échanges, de faciliter l'information et la formation de ses membres afin d'accroître leurs compétences et favoriser le dialogue avec l'ensemble des partenaires et institutions

du département. **Impliquer sur tous les sujets** qui conditionnent, orientent et organisent la fonction d'architecte, notre syndicat et ses partenaires agissent conjointement à l'amélioration des conditions de l'exercice de notre profession.

Philippe Rouveau, président

Unsa 78 - Syndicat des Architectes des Yvelines



Notre syndicat professionnel (SAY) a pour but la défense de l'architecte dans sa pratique quotidienne. Nous regroupons des agences de taille et de pratique diverses afin **d'accroître les compétences individuelles** grâce à une mise en commun des savoir-faire. Nous renforçons la représentativité de la profession au sein des diverses instances

départementales et nous mobilisons au travers d'échanges, de réunions, de conférences, de programmes de formation, de visites et de voyages d'études. Le SAY est **ouvert aux jeunes confrères** qui y trouvent conseils et soutien dans leur pratique professionnelle.

Pierre-Étienne Miny, président

Unsfa 91 – Union des Architectes de l'Essonne



Nos **rencontres mensuelles "entre nous"** permettent, sous forme de dîners, de s'informer des nouveautés relatives à notre métier, des actions menées par l'Unsfa nationale et régionale, de **parler librement et de "se sentir" entourés**. Les fils conducteurs de notre action sont de travailler sur les difficultés et thématiques communes en organisant des rencontres, des échanges et des partenariats avec nos interlocuteurs, qu'ils soient

contrôleurs, élus, décideurs ou bâtisseurs.

Brigitte Mella, présidente

Unsfa 92 – Union des Architectes des Hauts-de-Seine

www.unsfa92.fr



Notre union regroupe plus de 70 architectes exerçant dans les domaines les plus divers de l'architecture. C'est un lieu de convivialité où nous nous retrouvons au moins une fois par mois.

L'UA92 est un lieu de rencontre où nous échangeons à partir de notre quotidien, de nos expériences, de nos soucis et de nos réussites. Nos ateliers "**Solid'archi**" en sont l'illustration. Nos "**Ate-liers bistrots**" favorisent la rencontre avec des spécialistes. La formation est au cœur de nos préoccupations. Nous organisons des visites de projets et de villes. Nous développons des **partenariats privilégiés**.

Jean-Louis Reny, président

Unsfa 93 – Syndicat des Architectes de Seine-Saint-Denis

S'amuser : rassembler les architectes du département afin de partager des moments agréables, ludiques et sportifs pour se connaître et créer un réseau. **S'instruire** : s'informer, chaque mois, avec nos pôles de compétences : écoconstruction, accessibilité, relation maître d'ouvrage, sécurité incendie...



Agir : récolter et faire part des revendications ou demandes de notre quotidien auprès des instances : notre voix sera d'autant plus forte si elle est portée par une union où les adhérents sont nombreux et surmotivés.

Adrien Soviche, président

UA 94 – Union des Architectes du Val-de-Marne

www.ua94.fr



L'UA 94 propose à ses architectes adhérents des réunions mensuelles conviviales et un ensemble de services : interventions de spécialistes, visites architecturales, organisation de formations sur mesure avec le GEPA.

Un nouveau partenariat avec le CAUE du 94 nous permettra de proposer un cycle commun de conférences en 2017-2018 autour du logement ultra social, mise en lumière des acteurs, problématique du financement, solutions architecturales et bien d'autres sujets. Le Grand Paris et la loi CAP feront aussi partie des conférences à long terme.

Fadi Habib, président

Unsfa 95 – Syndicat des Architectes du Val d'Oise

www.unsfa95.eu



Malgré deux mandats ambitieux (2 fois 3 ans) de l'ancien bureau, nous avons dû faire face à une diminution des adhérents, une **centralisation du marché qui augmente la fracture** entre petite et grande structure, un territoire soumis aux grands organismes libéraux privés et sociaux, à une **refonte des circuits de décision et de financement** et à une centralité dominante de la dispersion de la seconde et troisième couronne.

Christian Faliu, président

L'UNSA ET
L'ÉQUIPE DE PAS-
SION ARCHITECTURE
REMERCIENT TOUS
LES ARCHITECTES
AYANT CONTRIBUÉ
À LA RÉALISATION
DE CE CAHIER
DÉDIÉ À LA RÉGION
ÎLE-DE-FRANCE PAR
L'ENVOI DE LEURS
DOSSIERS :

ANTOINE PRIME / FRANCIS CHATELIN / STUDIO 4 / CANALE 3 / BOURILLET ET ASSOCIÉS (2 © SARL BOURILLET) /
ARCHITECTURE PÈLEGRIN (3) / MULTI-CHAMPS ARCHITECTES & ASSOCIÉS / ÊTRE ET CHÊNE ARCHITECTURE / CHOMETTE-
LUPI ET ASSOCIÉS / ATELIER DE MIDI / ATELIER D'ARCHITECTURE ADA (4 © ATELIER D'ARCHITECTURE ADA) / NOUVEL
HORIZON ARCHITECTURES (NZA) / ATELIER FLORENT ROUBERTIE / DORINE MIKOL / LAND SCALE ARCHITECTURE / GERA
/ SAGL ARCHITECTES ASSOCIÉS / SEBRA / CHABANNE + PARTENAIRES (1 © CHABANNE ET PARTENAIRES-GUILLAUME
GUERIN) / AADD+ (AGENCE D'ARCHITECTURE & DESIGN DUBOËLLE) (5 © VINCENT DUBOËLLE)



L'architecture

NOUS FAIT LA VI(LL)E MEILLEURE

ÎLE-DE-FRANCE

FRANCIS CHATELIN

HERBLAY (95) – francis.chatelin.pagesperso-orange.fr



RÉHABILITATION D'UN LOGEMENT À SOISY-SOUS-MONTMORENCY (95)

Maîtrise d'œuvre : Francis Chatelin

Maîtrise d'ouvrage : privée
Livraison : 2013

1) Avant travaux

2) Séjour après extension

3) Façade après travaux



CANALE 3

PIERRE BOUDON, YVES MONNOT, JACQUES MICHEL

PARIS 19^E – www.canale3.com

RÉHABILITATION DE 259 LOGEMENTS, SITE "THÉOPHILE SUEUR", MONTREUIL (93)

Maîtrise d'œuvre : CANALE 3 mandataire

Maîtrise d'ouvrage : OPH Montreuil
Livraison : 2015



1) Avant travaux

2) et 3) Façade réhabilitée



ATELIER DE MIDI

JEAN-LOUIS RENY

ISSY-LES-MOULINEAUX (92) – www.atelierdemidi.fr

1) 114/116 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE, CLAMART (92)

(BBC, certifié par Qualitel H&E, THPE, EnR 2005)

Maîtrise d'œuvre : Atelier de Midi – Mission complète de maîtrise d'œuvre

Maîtrise d'ouvrage : Clamart Habitat
Livraison : 2015



2 ET 3) 45 LOGEMENTS SOCIAUX, S'INSCRIVANT DANS LE CADRE DU PROJET D'ÉCO-QUARTIER DE LA MARE HUGUET, ROSNY-SOUS-BOIS (93)

Maîtrise d'œuvre : Atelier de Midi – Mission complète de maîtrise d'œuvre

Maîtrise d'ouvrage : Linkcity
Livraison : 2015



ATELIER D'ARCHITECTURE ADA

JEAN-YVES DOROSZ

VILLEBON SUR YVETTE (91) – ada-archi.blogspot.fr



1

1 ET 2) CONSTRUCTION DU COLLÈGE AUGUSTE RENOIR À CHATOU (78) – BBC & HQE

Maîtrise d'œuvre : Atelier d'Architecture AdA, mandataire
Maîtrise d'ouvrage : Département des Yvelines
Livraison : 2012



2



3

3 ET 4) CONSTRUCTION DU GYMNASÉ MARIE MARVINGT, VILLEBON-SUR-YVETTE (91) – BBC & DÉMARCHE HQE

Maîtrise d'œuvre : Atelier d'Architecture AdA, mandataire
Maîtrise d'ouvrage : Mairie de Villebon-sur-Yvette
Livraison : 2013



4

GERA

DOLBAKIAN SCLAFER RAOUL
GÉRANTS BRIÈRE DUBOIS GOURDEAU
LEGRAND ASSOCIÉS
PUTEAUX (92) – www.gera-architectes.com

1 ET 2) PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE 93 LOGEMENTS COLLECTIFS EN ACCESSION, LIMEIL-BRÉVANNES (94)

Maîtrise d'œuvre : GERA architecte
Maîtrise d'ouvrage : Constructa
Livraison : 2014



1

3) CONSTRUCTION DE 70 LOGEMENTS COLLECTIFS ET INTERMÉDIAIRES EN ACCESSION ET 3 LOCAUX D'ACTIVITÉS, ARGENTEUIL (95)
Maîtrise d'œuvre : GERA architecte
Maîtrise d'ouvrage : Icade
Livraison : 2016



3



2

SAGL ARCHITECTES ASSOCIÉS, MEMBRE ASSOCIÉ DE A.26

PHILIPPE GALLOIS, BEN BURKE
PARIS 15^E – www.sagl.net

Hôtel Logistique – Chapelle Internationale, Paris 18^e (Porte de la Chapelle) : bâtiment multifonction de 40 000 m² avec hôtel logistique (terminal ferroviaire urbain), data center, locaux tertiaire, entrepôt de commerce professionnel, agriculture urbaine, terrains de sports
Maîtrise d'œuvre : SAGL Architectes Associés
Maîtrise d'ouvrage : Sogaris (bâtiment), Ville de Paris (agriculture et sport en toiture)
Réalisation : 2015-2017 (livraison été 2017)



1

1 et 2) Vue de la façade ouest en cours de construction



2



1

NOUVEL HORIZON ARCHITECTURES (NZA)

FARIBA NOURDEH

PARIS 20^E - www.agencenza.fr

1 À 3) RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ÉTIENNE DOLET, ALFORTVILLE (94)

Maîtrise d'œuvre : NZA, architecte mandataire ; ID+ Ingénierie ; BET TCE, économiste de la construction

Maîtrise d'ouvrage : Ville d'Alfortville (94)
Livraison : 2014

© NZA



1) Avant travaux
2) Après travaux

© AUGUSTO DA SILVA GRAPHIK

4) ÉQUIPEMENT MULTI-ACCUEIL ÉNERGIE, CLICHY-SOUS-BOIS (93) : CONSTRUCTION NEUVE RT2012
Maîtrise d'œuvre : NZA, architecte mandataire ; Parica BET TCE, économiste de la construction
Maîtrise d'ouvrage : Association Énergie
Livraison : 2015



2

© AUGUSTO DA SILVA GRAPHIK



4

© SERGE GUILLENOT - BROOKLYN STUDIO

CHABANNE + PARTENAIRES

PARIS 11^E - www.chabanne-architecte.fr



© GUILLAUME GUÉRIN - CHABANNE + PARTENAIRES

1

1 ET 2) AREN'ICE, CERGY-PONTOISE (95) : PLUS GRANDE PATINOIRE DE FRANCE (2 X 1 800M²), CAPACITÉ D'ACCUEIL DE 3 000 À 5 000 PERSONNES SELON LA CONFIGURATION SPORT OU SPECTACLE.

Maîtrise d'œuvre : Chabanne + Partenaires, architecte mandataire
Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise
Livraison : 2016



3

© GUILLAUME GUÉRIN - CHABANNE + PARTENAIRES

2

3) VÉLODROME NATIONAL DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES (78) : 5 000 PLACES, PISTE DE 250 M, BUREAUX DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME, RESTAURANT PANORAMIQUE...

Maîtrise d'œuvre : Chabanne + Partenaires, architecte mandataire
Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (CASQY)
Bouygues Bâtiment
Livraison : 2014

4) MÉDIATHÈQUE CENTRALE DE L'ABBAYE, CRÉTEIL (94)

Maîtrise d'œuvre : Chabanne + Partenaires, architecte mandataire
Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'agglomération Plaine Centrale du Val-de-Marne
Assistant maîtrise d'ouvrage : Semic Habitat
Livraison : 2013



© GUILLAUME GUÉRIN - CHABANNE + PARTENAIRES



4

© CHRISTIAN LANTÉ

INTERVIEW DE LIONEL BLANCARD DE LÉRY, vice-président de l'Unfsa, président des clubs Prescrire et BIM Prescrire – donnée à Isabelle Duffaure-Gallais, journaliste – dans le cadre d'un bilan des actions du Plan pour la Transition Numérique dans le Bâtiment (PTNB).

TRANSITION NUMÉRIQUE DANS LE BÂTIMENT :

OÙ EN EST-ON ?

Votre avis sur les trois axes du PTNB ?

Le PTNB rejoint la demande de tous les professionnels de réunir, dans une structure unique, les actions menées en faveur du développement du numérique dans la construction afin d'éviter de multiplier les initiatives redondantes.

A. Sensibiliser

C'est pour moi l'axe prioritaire du Plan. Sans envie, pas question d'avancer. Toute innovation génère des craintes qu'il faut dissiper. Si le développement du numérique est encore embryonnaire dans la construction en France, l'élan est donné. Nous constatons la curiosité de tous les professionnels pour ce sujet, même si des inquiétudes subsistent.

B. Développer des outils, former pour une montée en compétences des professionnels

Je milite pour que les outils proposés par les éditeurs de logiciels soient accessibles au plus grand nombre et restent pérennes pour assurer l'accès aux données. Nous avons besoin d'être tous ensemble pour peser sur les éditeurs et exiger de pouvoir stocker en toute sécurité nos données et les échanger gratuitement.

C. Développer un écosystème de confiance, normaliser

La demande des acteurs de la construction est unanime pour développer un langage commun. Après des difficultés et des incompréhensions, nous sommes parvenus à converger vers le même objectif.

Votre avis sur les différentes actions ?

Atelier BIM virtuel

L'Unfsa ne croyait pas beaucoup à cette action lors de son lancement mais nous admettons aujourd'hui qu'elle permet de montrer aux maîtres d'ouvrage, sur un cas concret, que le BIM représente un travail supplémentaire pour la maîtrise d'œuvre. En contrepartie d'une légitime rémunération, il permet une meilleure qualité des ouvrages.

Concours des trophées de la TNB

Il est indispensable de valoriser les bonnes initiatives, même si elles sont imparfaites. C'est un moyen de donner envie. La première session du concours a permis d'éclairer des idées intéressantes. Nous serons plus rigoureux sur la deuxième session.

Outil d'aide au choix de logiciels

Les éditeurs ne doivent pas développer des logiciels dédiés à chacune des professions sans avoir une vision globale sur l'ensemble des acteurs et des étapes d'un projet. Les logiciels doivent en effet communiquer entre eux. Le recensement permet de vérifier cette interopérabilité indispensable. Pour les architectes, qui doivent conserver 30 ans les données des projets, il convient notamment de s'assurer de la sécurité du stockage et de la garantie de récupérer ces données.

Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) numérique

Le seul obstacle à la transposition d'un DCE dans une maquette numérique est la capacité des entreprises à établir un prix à partir de cette maquette. C'est aux architectes, bureaux d'études et économistes de simplifier les données du projet fournies pour ne gar-

der que celles qui sont nécessaires aux entreprises pour élaborer leur offre. Nous devons penser aux petites entreprises.

Expérimentation du carnet numérique

Le carnet numérique d'entretien des bâtiments est la suite logique du DCE et du DOE numériques. Mais sa mise en place dès 2018 a été rendue obligatoire par les pouvoirs publics sans qu'ils aient de solution à proposer. Nous avons peu de temps pour élaborer et tester ce document. Il devra être accessible à tous les exploitants et maîtres d'ouvrage et facile à mettre à jour. Les architectes pourraient avoir une mission de gestion de la maquette numérique après livraison pour maintenir à jour le carnet numérique.

Guide pour une convention BIM de Maîtrise d'Œuvre

Il est nécessaire de mettre de l'ordre et d'encadrer les missions de chacun pour éviter le développement de nouveaux métiers tels que AMO BIM qui s'emparent d'une partie de la mission des maîtres d'œuvre. Cette mise au point commence par l'établissement d'un lexique qui donne à tous le même langage.

Guide MIQCP pour une charte BIM de Maîtrise d'Ouvrage

La publication de ce guide a montré que le BIM est compatible avec la loi MOP mais qu'il bouleverse les étapes classiques d'un projet. Le séquençage des rémunérations doit ainsi être discuté pour chaque projet car un travail plus important en amont est en effet réalisé dans le cas d'une démarche en BIM. L'APS devient vite un APD.

Le guide esquisse par ailleurs de nouvelles missions qui peuvent être confiées par la MOA à la MOE. La maquette numérique permet ainsi aux architectes de fournir des métrés, d'assurer la synthèse ou de réaliser des plans d'exécution plus poussés. De même, cet outil peut être utilisé pour offrir des prestations de communication auprès des futurs acquéreurs avec des films immersifs ou autres images numériques.

Dictionnaire de propriétés et bibliothèque de modèles d'objets BIM

Cette action a été complexe à monter. La mission de définir des modèles d'objets pour tous les éléments d'un bâtiment est pharaonique. Mais nous sommes désormais bien organisés pour passer à la vitesse supérieure.

Quelles sont les actions prioritaires en 2017 ?

Après deux ans de travaux, le PTNB est dans une phase d'intense production. Il faut avancer les actions engagées et produire les documents présentant les résultats, avec la plus grande lisibilité possible.

Perspectives, enjeux ?

Il est envisageable de ne pas prolonger le PTNB au-delà de 2017. 3 ans, c'est la durée classique d'un cycle dans le bâtiment. Après un bilan du PTNB, il faudra relancer un nouveau cycle de 3 ans. Le travail collaboratif de l'ensemble des organisations professionnelles est très enrichissant et mené avec diplomatie par Bertrand Delcambre qui montre une grande qualité d'écoute de tous les acteurs.



Luc Monnin
Architecte - Studio K Architecture

DEPUIS PLUS DE 20 ANS, NOUS INTERVENONS AUPRÈS DE POPULATIONS TRÈS PRÉCAIRES ET MARGINALISÉES, PRINCIPALEMENT DU FAIT DE LEUR ORIGINE. À l'aune de ces expériences, un constat s'impose : certains groupes sociaux font peur ! Du coup on préfère souvent les laisser s'organiser entre eux plutôt que de les faire bénéficier de politiques de logement inclusives. Il est vrai que l'échec marque de nombreuses expériences. Et que les squats et bidonvilles continuent de se développer dans un déni qui rejette souvent sur ces groupes humains l'origine de leur punition. Situation dont ils sont conscients.

INTERVENIR SUR DES ZONES PRÉCAIRES, UN JEU D'ORCHESTRE

Une interpellation professionnelle

Invités par des prescripteurs désabusés à aller vers l'échec sans scrupules, nous nous sommes positionnés dans le refus. Et le besoin de repenser notre approche professionnelle. Évidemment nous savions concevoir et construire, mais manifestement ce n'est pas là l'objet. Dans ces univers en survie, la question des codes communautaires s'impose comme l'entrée indispensable et insuffisante...

Cette confrontation a été tonifiante : en remettant en cause nos pratiques de conception, nous travaillions en fait au développement de solutions apprises. Bref, nous déclinions des réponses avant de les construire. Cela a été un rappel fort sur mon métier d'architecte et son sens. Comme beaucoup de confrères **nous savions faire, mais pas pour qui !** Nous produisons pour des gens, commanditaires publics ou privés, individuels ou professionnels qui sont de notre groupe social référent. Notre compréhension est implicite et toujours en capacité d'aboutir car quelles que soient nos différences, nous restons dans un échange connu.

Et là cela ne marche plus... Et le devoir de réussir est essentiel.

Face à cette exigence pour ces publics en détresse mais organisés, structurés dans une pratique forte de survie et qui n'acceptaient pas ces atermoiements, nous devons trouver une autre façon de faire. De façon évidente, nous avons des clés mais nous n'avions pas l'entrée. Une de nos premières exigences a été d'exiger du temps, forts du constat qu'après des années de survie nous n'étions pas dans l'urgence mais l'exigence.

Dans cette recherche du comment, une des premières évidences qui s'est imposée fut celle que nous devions travailler au contact direct chez ces gens (tsiganes sédentarisés, squatteurs, immigrés, réfugiés...), accéder à leurs codes organisationnels. En effet, même si cela a nécessité des débats longs et inutiles avec les services des politiques du logement, nous ne manquons pas d'outils. Mais nous avons des normes et des habitudes qui, à tous les niveaux, façonnent leur insuffisance. Pourtant si nous avons fait évoluer des règlements, nous nous sommes imposé un postulat : **ne jamais produire du droit dérogatoire.**



La construction d'un groupe d'intervention

C'est donc dans notre méthode que nous avons cherché des clés. Très vite, au contact direct de ces groupes, un constat s'est imposé. Construire oui, mais quoi et où ? Avec des programmes qui sont hors sujet des besoins. C'est donc dès l'amont, en l'absence de cohérence programmatique que devait démarrer notre travail pour résorber ces situations. Et par-delà, permettre la destruction des trop nombreux bidonvilles qui perdurent.

Face à ce déficit amont, notre approche a été de construire une équipe de terrain pluridisciplinaire en capacité d'évaluer et décliner ce besoin. Et là, la question du périmètre s'est posée à nouveau. Dans un premier temps, avec des acteurs sociaux et un anthropologue, nous avons travaillé sur la compréhension de ces groupes. Puis la complexité des fonctions qui les caractérisent : toujours différentes, toujours cohérentes. Alors des clés de récurrences sont apparues.

– La santé : toujours marginalisée au regard des parcours de santé publique, de ce seul fait porteuse de pathologies pour toute la population. C'est, à titre d'exemple, dans cette peur d'être repéré que s'est relancée la tuberculose, ce sont les pathologies professionnelles liées au travail non-déclaré.



À Mont-de-Marsan (40), le camp du Rond – occupé par 52 familles de gens du voyage sédentarisés – a laissé place à un ensemble de logements sociaux en 2015.

- À ce stade, émerge un second paramètre, l'économie : pas de vie sans survie, donc sans travail. Mais sans droit, le travail est débrouille, toxicité, économie grise. Aujourd'hui, nous accompagnons par devoir de réussite résidentielle l'accès à des contrats de travail de gens qui bossent pour 10€ par jour dans des entreprises reconnues.
- Pour cimenter cette organisation un troisième facteur s'impose, la culture : ce qui fait que ces groupes vivent dans des conditions supportables pour eux, c'est leur capacité à s'organiser autour de valeurs communes. À travers des codes partagés même partiellement s'établissent des rôles d'échanges. Durs toujours, ils doivent être aussi respectueux pour maintenir un équilibre de vie.

Et nous allons entrer là ! Tout casser. Tous les reloger. Mieux, bien. Cela ne peut pas se faire sans adhésion. **Et moi, architecte, je ne sais pas le faire seul !** Nous avons donc élargi notre équipe à ceux qui sauraient guider nos démarches. Une sociologue a intégré notre cabinet. Des partenariats se sont formalisés avec des médecins, des juristes, des économistes. Ainsi structurés, nous avons pu aborder le fond de la commande. Dans cette progression organisationnelle nous avons pu, autour de notre métier d'architecte, poser les synergies qui portent les actions de résorption de ces bidonvilles.

Nous avons proposé des démarches inclusives aux habitants de ces sites pour **définir avec eux** puis produire ces relogements. Cette approche avant-gardiste de démarches participatives s'est avérée indispensable pour mener nos actions. Elle est, pour les ménages concernés, le fondement de l'acceptation de leur relogement, de la rupture de leur cadre vital.

L'architecture pour reconstruire le lien social

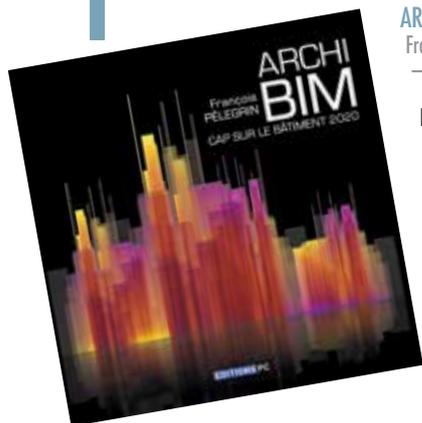
À ce moment se pose le projet d'architecte, dans un travail de programmation partagée avec la sociologue. L'objectif est d'obtenir l'adhésion collective du groupe et individuelle des ménages pour produire chaque relogement. Dans un jeu de mise en tension partagé entre les diis et les non-dits, cette étape d'esquisse, essentielle pour ces projets, doit produire un, mais souvent des, projets que

chacun s'approprie de l'amont à l'aval. Dès ce moment, jusqu'au dépôt du permis de construire, tous les non-dits, interdits, conflits doivent ressortir pour que les habitats correspondent à la réalité des besoins, toujours éloignés des dires initiaux, et régulent les conflits latents. Dans un milieu qui sera désormais celui du droit. Durant ces étapes les dires et analyses ethnosociologiques doivent converger progressivement pour **passer du moindre mal, insuffisant dans la durée, vers le bien**. Dans l'urbain. Car il est évident que nous ne pouvons pas passer du bidonville au ghetto ; même de qualité.

Dans ce processus de construction, l'exigence architecturale est forte car le projet doit à terme conduire à une banalisation résidentielle. Permettre le remplacement des publics cibles qui génèrent la commande et s'ouvrir à un voisinage progressif, et donc une mixité résidentielle. Pour cela, il importe que notre travail de conception intègre les contraintes culturelles structurantes des groupes à reloger, essentielles pour permettre l'entrée dans les lieux dans une lisibilité implicite qui ne s'oppose pas à l'usage par d'autres susceptibles d'y habiter plus tard. C'est également être capable de les faire comprendre. En intervenant vers ces publics, **nous sommes confrontés à un devoir d'explication**. Lequel passe de façon systématique par l'usage de la maquette pour des gens qui n'ont pas la culture du plan.

C'est enfin un devoir d'image, le lyrisme ou le romantisme supposé d'une culture n'a pas lieu d'être dans ces projets. Pourtant il importe qu'ils soient d'une qualité architecturale et urbaine affirmée. Il n'est pas question d'aller dans une sous-architecture qui tracerait l'origine des groupes ni dans un manifeste de différence qui aurait le même effet. Dans ce temps de conception, s'organise un triptyque opérationnel entre notre équipe, le maître d'ouvrage opérationnel (en général HLM) et les acteurs sociaux de terrains qui accompagneront les ménages dans les réapprentissages de l'habiter qui vont émerger dès l'approche des relogements.

À l'achèvement de ces projets, outre la satisfaction de son travail, c'est le synoptique structurant de notre mission d'architecte, avec toutes les énergies qu'elle nous a permis d'initier, qui reste et constitue une source pour nous remotiver vers d'autres projets.



ARCHI BIM CAP SUR LE BÂTIMENT 2020

François Pélegrin – Éditions PC
– 96 pages – 35 €

Le BIM est son compagnon de route depuis plus de trente ans. Architecte novateur, pionnier de la simulation numérique, François Pélegrin n'a cessé d'explorer les innombrables possibilités offertes par la maquette numérique à travers des projets divers, tant dans le neuf qu'en rénovation.

C'est avec une incontestable légitimité qu'il nous propose sa vision

de ce Bouleversement Interprofessionnel Majeur qui révolutionne l'approche de la construction : celle d'un BIM efficace, solidaire, humain, ouvert mais aussi très ludique.

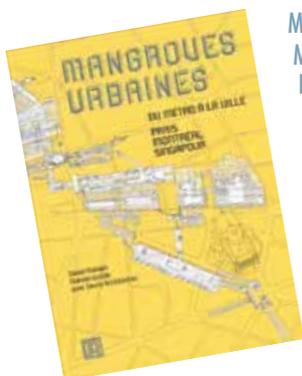


AU CŒUR DE NOS VIES

ALLIANCE HQE - FRANCE GBC
Éditions PC – 93 pages – 20 €

Une maison livrée avec une voiture électrique en Alsace, un ensemble social coquet à Mérignac, une promenade plantée à Rio, une station touristique durable près d'Agadir, un surprenant complexe "bureaux + logements" au bord du fleuve Congo... Depuis vingt ans, HQE essaie les bonnes pratiques et stimule les professionnels du bâtiment, de l'immobilier et de l'aménagement pour tirer le monde du bâtiment vers le haut. Cet

ouvrage est une promenade revigorante au cœur de cette incroyable diversité de projets, de formes et de couleurs, de lieux de vie. Un voyage initiatique dans le bâtiment durable, éclairé de témoignages de personnalités.



MANGROVES URBAINES DU MÉTRO À LA VILLE PARIS MONTRÉAL SINGAPOUR

David Mangin, Marion Girodo, avec SEURA Architectes
Éditions Carré – 305 pages – 32 €

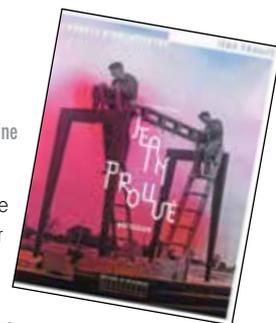
C'est cette interface entre souterrain et aérien, que ce livre tente d'explorer en proposant pour la première fois une vision d'une architecture métropolitaine qui se développe, dans la plupart des grandes métropoles, à la manière d'un écosystème végétal. Appuyant leur analyse des exemples de Montréal et de Singapour, les auteurs ont choisi, regardé, parcouru ou analysé

une vingtaine de sites de Paris et du Grand Paris afin de tirer quelques règles concernant le fonctionnement de ces mangroves urbaines, leurs programmes, leurs modes d'apparition et leur mode de gestion.

JEAN PROUVÉ BÂTISSEUR

Olivier Cinqualbre – Carnets d'architectes – Éditions du patrimoine
– Centre des monuments nationaux – 191 pages – 25 €

Ferronnier de formation, Jean Prouvé (1901-1984) se présente, à partir de 1930, comme constructeur. Héritier de l'École de Nancy, ce génial inventeur de procédés et de formes ne fut en effet ni architecte, ni ingénieur, ni designer. Le présent ouvrage met en évidence la polyvalence de son travail mais aussi de sa constance dans l'expérimentation, Prouvé multipliant les brevets avec pour objectif premier la démocratisation de la construction légère. La maison est, quant à elle, un programme auquel il dédie une grande partie de sa vie. Qu'il soit appelé comme concepteur ou comme ingénieur conseil, Jean Prouvé marque de son empreinte l'histoire de l'architecture comme celle de la construction.



HABITER LES RUINES TRANSFORMER – RÉINVENTER

Olivier Darmon – Éditions Alternatives – 175 pages – 32 €

Une ruine coûte peu mais elle n'est pas rien. Les projets présentés ici plaident pour la transformation des ruines. Aussi lézardés soient-ils, leurs murs sont une opportunité à saisir pour créer des configurations hors normes et inventer de nouvelles manières d'habiter. Il s'agit pour les architectes de réconcilier les ruines avec les usages d'aujourd'hui. Les réalisations sélectionnées s'attachent à conserver la ruine telle qu'elle est pour construire à l'intérieur, ou à côté, de telle sorte qu'elle devienne le paysage.



UN AMÉRICAIN À PARIS

Dessins d'architecture de la donation Neil Levine
Musée d'Orsay – Éditions Hazan – 95 pages – 22 €

Cette publication est le catalogue de l'exposition présentant au public l'importante collection de dessins d'architecture que Neil Levine a donnée en 2013 au musée d'Orsay. En tant qu'historien de l'architecture, il fait partie de ceux qui ont inventé l'architecture française du XIX^e siècle à une époque, les années 1960, où ces bâtiments étaient déconsidérés.



WALTER GROPIUS ET LE BAUHAUS

Giulio Carlo Argan – Éditions Parenthèses, Collection eupalinos
– 221 pages – 18 €

Grand architecte et théoricien moderne, Walter Gropius fut aussi le fondateur et le premier directeur de l'école du Bauhaus de 1919 à 1928. L'historien de l'art italien Giulio Carlo Argan analyse avec enthousiasme l'œuvre et, plus largement, la pensée et la personnalité de Walter Gropius pour qui design industriel, architecture et urbanisme sont unis et traversés par une même valeur civique. Depuis sa première publication en 1951, cet essai n'a cessé de susciter des exégèses qui en font l'ouvrage historique et critique de référence sur l'une des figures centrales du Bauhaus.





LA PREMIÈRE MAISON SAINT-GOBAIN MULTI-COMFORT SÉRÉNITÉ !

Inaugurée en février 2016, cette maison de 250 m² a été conçue par le groupe Saint-Gobain et ses marques, en partenariat avec l'association Phoenix senior¹ et dessinée par le cabinet d'architecture Rolland.

"L'offre Multi-confort Sérénité s'inscrit dans le prolongement du programme Multi-Confort. L'idée est de développer un concept d'habitat intergénérationnel et évolutif pour garantir le bien-être des personnes au fil des années."

Maurice Manceau, Directeur Saint-Gobain Habitat

Le Concept Multi-Confort Sérénité vise à préparer le bâti en amont pour qu'il puisse être **adapté ou modulé** à moindre coût et selon les **aléas de la vie** tout en gardant **une maison agréable à vivre et esthétique**.

Parmi les adaptations du bâti de cette première maison, on peut citer quelques exemples : des couloirs implantés de façon à faciliter la circulation avec une largeur de 1.20m, l'absence de seuils, des cloisons renforcées pour installer ultérieurement des mains courantes, des portes coulissantes d'une largeur de 90cm, des contrastes de couleurs qui aident à l'orientation (murs, sols, interrupteurs...).

À PROPOS DE SAINT-GOBAIN

Saint-Gobain conçoit, produit et distribue des solutions pensées pour le bien-être de chacun et l'avenir de tous. Ces solutions se trouvent partout dans notre habitat et notre vie quotidienne : bâtiments, transports, infrastructures, ainsi que dans de nombreuses applications industrielles. Elles apportent confort, performance et sécurité tout en répondant aux défis de la construction durable, de la gestion efficace des ressources et du changement climatique.

LE RÉFÉRENTIEL MULTI-COMFORT SÉRÉNITÉ



FACILITER LA VUE

(maximisation des apports de lumière, création de contrastes de couleurs...)



FACILITER L'ACCESSIBILITÉ

(élargissement des ouvertures, renforcement localisé de cloison ou plafond, installation d'un mobilier adapté...)



FACILITER L'AUDITION

(isolation acoustique optimale, intégration de haut-parleur en cloison...)



FACILITER L'ACCOMPAGNEMENT

(mise en place d'une réserve pour le stockage médical...)



FACILITER L'USAGE

(mise en place de symboles et pictogrammes d'accompagnement au quotidien, faciliter le nettoyage...)

1. L'Association PHOENIX-SENIOR, créée en 2011, a pour objectif de rassembler des acteurs impliqués dans un projet d'habitat évolutif permettant aux personnes vieillissantes de vivre chez elles en autonomie, le plus longtemps possible.



Contact : Maurice Manceau, Directeur Saint-Gobain Habitat

Tél : 01.47.62.53.74 – E-mail : Maurice.Manceau@saint-gobain.com – Site internet : www.construireavecsaint-gobain.fr



RISQUES ?

RESPONSABILITES ?

GARANTIES ?

CONTRATS ?

BIM MANAGER ?

LA MAF À VOS CÔTÉS, RÉALISEZ VOS PROJETS BIM AVEC UNE BELLE ASSURANCE.

Francesco Pileari

Depuis sa création, la MAF anticipe et accompagne l'évolution du métier d'architecte. Le cas du BIM est exemplaire. Sans attendre de disposer de retours sur l'utilisation des nouveaux outils numériques de conception, la MAF apporte ses garanties à ceux qui se sont déjà approprié le BIM. Elle cherche en amont à évaluer les impacts possibles du BIM sur leurs responsabilités. Ainsi, l'esprit libéré, la création des architectes reprend tous ses droits.

En savoir plus : 01 53 70 30 00 | www.maf.fr

MAF

Mutuelle
des Architectes
Français
assurances

VOUS AVEZ L'AUDACE. NOUS AVONS L'ASSURANCE.